

C – Gestion du projet

Programme de gestion transfrontalière des agroécosystèmes du bassin de la Kagera (PGTA Kagera)

1. Gestion du projet	2
1.1 Accords de mise en œuvre	2
1.2 Gestion du projet	2
2. COORDINATION AVEC D'AUTRES AGENCES	5
DE MISE EN OEUVRE ET D'EXÉCUTION	5
2.1 Liens avec d'autres agences de mise en oeuvre (AM) et d'exécution (AE)	5
2.2 Liens avec d'autres projets du FEM.....	6
3. MECANISMES INSTITUTIONNELS ET DE MISE EN OEUVRE	8
4. TERMES DE RÉFÉRENCE DU PERSONNEL DU PROJET	29
5. SCHÉMA ORGANISATIONNEL DU PROJET DE GESTION TRANSFRONTALIER DES AGRO ÉCOSYSTÈMES DU BASSIN DE LA KAGERA (Kagera PGTA)	34
6. GESTION FINANCIÈRE ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS	35

1. Gestion du projet

1.1 Accords de mise en œuvre

Un plan de travail préliminaire figure à l'annexe 6, tableau 1.

La FAO, en qualité d'agence de mise en œuvre et agence d'exécution du FEM pour le projet, sera chargée, en collaboration étroite avec le coordonnateur régional, les directeurs de projet nationaux et les comités de pilotage/directeur du projet, de vérifier que le projet réalise ses objectifs et exerce un impact positif mesurable sur l'environnement du bassin de la Kagera. La Division des terres et des eaux du Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NRL) de la FAO sera l'unité technique principale (UTP) qui coordonnera, appuiera la mise en œuvre du projet en collaboration avec des fonctionnaires techniques détachés du Bureau sous-régional de la FAO à Addis-Abeba et remplira d'autres tâches si nécessaire, tout particulièrement pour créer des liens avec le NEPAD et le projet élargi TerrAfrica/PSI. Un "Task Force" multidisciplinaire sera établi au sein de la FAO pour fournir du conseil sur des questions liées à la gestion des terres et des eaux, au changement climatique, à l'élevage, à la production et la protection végétales, à l'agrobiodiversité, aux paiements des services environnementaux, à la commercialisation, aux questions de genre et de savoir autochtone, aux mécanismes juridiques et réglementaires liés au régime foncier, à l'accès aux ressources et aux droits d'utilisation.

La FAO sera la responsable principale de la qualité et de la prestation en temps utile des services techniques destinés à l'exécution du projet, ainsi que des fonctions administratives et de communication et des autorisations de décaissements de fonds. Ces fonctions comprendront l'identification et le recrutement du personnel international et national du projet, en consultation étroite avec les pays participants, l'appui à l'établissement et au travail du comité directeur régional (CDRP) et des comités de pilotage nationaux du projet (CPNP) et du Comité régional de conseil technique (CRCT), et la préparation des sous-contrats avec des partenaires. Un coordonnateur régional (CR) sera recruté pour orienter et faciliter la mise en œuvre journalière du projet, et travaillera en étroite collaboration avec les directeurs nationaux du projet (DNP) et en consultation étroite avec les comités du projet. Les représentants de pays de la FAO joueront un rôle vital en donnant leur soutien actif à la mise en œuvre de projet et en assurant la liaison avec les organismes du gouvernement et avec d'autres interventions pertinentes de la FAO.

1.2 Gestion du projet

La structure de la gestion est décrite ci-dessous et une description plus détaillée des accords institutionnels, de coordination et de mise en œuvre figure à l'annexe 6.

Le **Comité directeur régional du projet (CDRP)** est l'organe consultatif du projet pour l'ensemble du bassin de la Kagera et de coordination avec les processus connexes du lac Victoria et du bassin du Nil. Il se composera de dix personnes au maximum, y compris les représentants des organismes de coordination environnementale, des ministres de l'agriculture des quatre pays et de la FAO. Des représentants des PAALEN, PGELV et des bailleurs de fonds seront invités à participer en qualité d'observateurs, le cas échéant. Les directeurs de projet nationaux du PGTA Kagera de chaque pays assisteront en qualité d'observateurs et agiront comme secrétaires lorsque la réunion est hébergée par leur pays. Les membres du CDRP seront chargés de représenter leur pays/institution aux niveaux techniques et administratifs. Le CDRP se réunira ou tiendra une téléconférence annuellement pour passer en revue et approuver le plan de travail annuel, et en d'autres occasions il travaillera par le biais du courrier électronique et, au besoin, de téléconférences ; il surveillera en outre la mise en œuvre en temps opportun du projet, ses résultats et réalisations. Les réunions du CDRP seront hébergées, à tour de rôle, par l'un des pays bénéficiaires du projet, et organisées par le coordonnateur régional qui agira

aussi en qualité de secrétaire du comité. Le mandat provisoire du CDRP est fourni à l'annexe 6.B et sera révisé et adopté par le CDRP à sa première réunion.

Le Comité régional de consultation technique (CRCT) sera un organe intersectoriel et aura pour mandat de fournir une orientation technique indépendante en tenant compte des vues des secteurs de l'environnement et de l'agriculture, des organismes de recherche, du gouvernement local, des bailleurs de fonds principaux, des ONG et des organisations de la société civile. Il facilitera la coopération aux niveaux stratégique, technique, transfrontalier et local. Il se composera de dix membres officiels (deux experts nationaux par pays et deux experts internationaux nommés par le CDRP). À sa première réunion, à laquelle assisteront la FAO et les bailleurs de fonds partenaires, seront examinés les premiers sites et interventions proposés du projet et les participants exprimeront leurs opinions, et approuveront la situation de base, les processus de suivi et la collaboration avec les instituts de recherche. Par la suite le CRCT devrait communiquer essentiellement par courrier électronique et téléphone, afin de fournir une orientation technique en coordination avec le département NRL de la FAO et le CRP ; les membres ne se réuniront que selon les besoins. Toute tâche particulière assignée au CRCT sera mise au point et actualisée par les CDRP sur la base des suggestions des CDP nationaux, des DNP et du CR. La FAO et les bailleurs de fonds partenaires assisteront aux réunions du CRCT dans toute la mesure possible. Le mandat du CRCT sera finalisé lors du lancement de l'atelier et approuvé par le CDRP.

Les Comités directeurs nationaux du projet (CDNP- un par pays) fourniront une orientation stratégique et technique en mettant l'accent sur la collaboration et la liaison intersectorielles pour la gestion intégrée de l'écosystème, notamment sur la dégradation des terres, la conservation de la biodiversité et la fixation du carbone, ainsi que sur la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Le comité se composera d'experts techniques et administratifs (15 membres au maximum), y compris des représentants de district, provinciaux et régionaux, et des représentants des ONG/OSC. Les membres du CDNP seront chargés de représenter leur pays/institution aux niveaux technique, stratégique/administratif. Le CDNP se réunira au moment du démarrage du projet (atelier de lancement des parties prenantes) et en deux autres occasions pendant la durée du projet. Ces réunions seront liées à des visites et à la participation à des ateliers/cours de formation en matière stratégique, juridique et institutionnelle. Les directeurs nationaux de projet (DNP) du PGTA Kagera de chaque pays assisteront en qualité de secrétaires. En d'autres circonstances, les CDNP travailleront par le biais du courrier électronique et, au besoin, de téléconférences, et surveilleront la mise en œuvre en temps opportun et les résultats et réalisations du projet. Les réunions des CDNP se tiendront dans la mesure du possible dans les districts bénéficiaires pour permettre une interaction entre les partenaires du district et les responsables des politiques nationales. Le mandat du CDNP figure à l'annexe 6A.

L'Unité de coordination régionale (UCR) du PGTA aura son siège à Kigali, Rwanda (comme convenu par le CDP du MEP-B à Entebbe en novembre 2005) dans un bureau fourni par le gouvernement et/ou partagé avec le projet GITRE - PAALLEN pour améliorer la complémentarité et les synergies entre les deux projets. Le personnel de l'UCR sera recruté par un **Coordonnateur régional du projet (CRP)** spécialisé dans la gestion intégrée des ressources naturelles et des agroécosystèmes et assumera la responsabilité globale de la gestion du projet dans les quatre pays. Le CRP sera désigné par un groupe comprenant la FAO et des représentants de pays. Cette unité bénéficiera de l'appui de consultants qui offriront leurs compétences et fourniront des avis techniques approfondis selon que de besoin. Une lettre d'accord sera rédigée en collaboration avec le centre SIG/T désigné pour le soutien technique donné, selon qu'il convient, à l'ensemble du bassin et à chaque pays, à la gestion des ressources naturelles et au suivi de l'utilisation des terres, et dans la mesure du possible, en mettant l'accent sur un district pilote dans chaque pays. Le CRP établira une communication étroite avec les directeurs nationaux du projet et les points focaux nationaux désignés pour le projet, et organisera les réunions du CDRP et du CRCT pour fournir au projet des avis sur la réalisation de ses objectifs et pour assurer sa rentabilité et sa viabilité. Une grande partie du temps du CRP sera consacrée aux avis stratégiques et techniques, au travail avec les partenaires du bassin (institutions nationales, projets, organismes régionaux) et à la supervision des DNP afin d'assurer la cohérence des stratégies, techniques et processus à tous les niveaux (communauté, district, pays, bassin) et la mobilisation du

soutien nécessaire pour la réalisation des objectifs du projet. À la gestion du projet seront consacrés environ 12 mois (3 mois par an) du temps du CRP. Il/elle recevra un appui du siège de la FAO et des représentations des pays en matière de financement et budgétisation, de ressources humaines et d'achats. Une description détaillée du mandat du CRP figure à l'annexe 6.B1

Unités techniques nationales (UTN). Elles seront établies dans chaque pays participant pour faciliter l'exécution des activités appuyées par le projet. Les UTN seront hébergées dans un bureau gouvernemental approprié (recherche, planification) avec des surfaces de bureaux réservées aux consultants nationaux/internationaux, des cartes du SIG et des moyens de communication performants (une connexion à internet à la charge du projet sera nécessaire). Les UTN seront dirigées dans chaque pays par un DNP recruté avec un contrat de durée déterminée pour la durée du projet. Ils seront choisis sur la base de leur expérience en matière de gestion agro-environnementale et de leur connaissance de la région et des districts participants (candidats du gouvernement ou extérieurs) par le biais d'avis de vacance de poste et par un groupe de sélection conformément aux procédures de la FAO. Les DNP établiront une étroite collaboration et des accords de travail avec une équipe interdisciplinaire composée de membres de services publics décentralisés, d'ONG, du secteur privé et d'autres associations professionnelles pour assurer l'exécution en temps utile des activités nationales, y compris des accords contractuels, le cas échéant. Les DNP travailleront en contact étroit avec le CRP qui fournira une orientation technique et financière au projet et en consultation permanente avec l'unité technique principale du NRL de la FAO. En ce qui concerne les questions de politique et institutionnelles, les DNP seront guidés par le CDP national et des points focaux nationaux désignés (dans la capitale). Leur travail sera facilité par des consultants internationaux/nationaux et, dans la mesure du possible, un volontaire des NU/cadre associé, un chauffeur (main-d'œuvre occasionnelle) et un véhicule à quatre roues motrices dans chaque pays. La majorité de leur temps sera occupée par les avis techniques, le travail avec les partenaires du bassin et la surveillance de activités de terrain entreprises dans les communautés, les bassins versants et les unités foncières cibles. Les DNP consacreront à la gestion du projet un mois par an environ de leur temps. Ils seront appuyés par le siège de la FAO et des représentants de pays en matière financière et de budget, de ressources humaines et d'achats. Une description détaillée du mandat des quatre DNP figure à l'annexe 6B.2.

Des animateurs de district du projet (ADP) ayant des compétences appropriées en matière agricole et environnementale seront établis dans chacun des 22 districts cibles (6 en Ouganda, 4 en Tanzanie, 6 au Rwanda et 6 provinces au Burundi), choisis avec les autorités de district et chargés de coordonner les activités et les accords contractuels avec les districts bénéficiaires. Ils seront dotés de motocyclette, matériel de bureau et articles divers, et chargés de superviser et de coordonner les interventions du projet dans les communautés, les micro-bassins versants et les unités foncières cibles en consultation étroite avec les autorités de district et les populations bénéficiaires. Les DNP travailleront de concert avec les ADP, en liaison avec les autorités du district, afin d'assurer la fourniture d'un soutien technique adapté aux communautés/intervenants locaux en établissant une *équipe interdisciplinaire* compacte de fonctionnaires de district, vulgarisateurs et partenaires intéressés et compétents. Les ADP aideront à instaurer les synergies et à éviter les doubles emplois avec d'autres acteurs/projets/interventions dans le district. La participation des ADP et de l'équipe de district sera établie par un protocole/lettre d'accord avec chaque district, et sera évaluée chaque année (l'ADP pourra au besoin être remplacé). Son mandat provisoire est fourni à l'annexe 6B3.

Le CRP et les quatre DPN (consultants à long terme) surveilleront les consultants internationaux et nationaux à court terme qui seront recrutés, et les institutions nationales qui seront engagées pour fournir un soutien stratégique et technique particulier. Les mandats et le contrats de ces consultants seront rédigés et passés en revue lors de l'atelier régional de lancement et des ateliers nationaux des parties prenantes, et mis à jour, selon qu'il convient, par les CDP régionaux et nationaux pour répondre aux besoins du projet pendant sa mise en œuvre. Ces consultants s'acquitteront des tâches suivantes :

Experts internationaux (court terme)

- Gestion/planification des terres/agroécosystèmes (12 mois, jusqu'à 9 missions)

- Régime foncier/accès aux ressources (2 mois, 4 missions)
- Gestion participative des ressources naturelles/S-E (3 mois, 3 missions)
- Incitations et politiques pour la gestion durable des agroécosystèmes (2 mois, 2 missions).
- Conseiller des CEP en matière de GDT (6 mois et frais de voyage couverts par les ressources du FEM et 6 autres mois dont les frais de voyage seront couverts par un cofinancement, le cas échéant).
- Évaluation internationale/régionale du projet (intérimaire 1,3 mois et finale 2 mois)
- Soutien consultatif en matière financière et de budget (14 mois)
- Soutien consultatif en matière de ressources humaines et d'achats (13,8 mois)

Consultants nationaux (court terme)

- Situation de base de la GDT (3 mois au Burundi ; 1 mois chacun au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda)
- Formateurs et animateurs d'ateliers en matière de GDT (10 mois)
- Formateurs des CEP (5,5 mois)
- Consultants en communication et sites web (11 mois)
- Experts nationaux en GDT pour l'évaluation du projet (intérimaire 4 x 0,2 mois et finale 4 x 0,3 mois).

Contrats avec des institution/organisations nationales/internationales compétentes

- Base de données et suivi en matière de SIG/T (lettre d'accord initiale années 1-3, deuxième lettre d'accord années 3-5)
- Études ciblées de suivi des impacts environnementaux : pâturages, terres humides, énergie, fixation du C, brûlage, dégradation des terres, biodiversité (environ 3 lettres d'accord par pays)
- Gestion des agroécosystèmes/de la biodiversité (basée sur l'agriculture et l'élevage) (2 lettres d'accord par pays)
- Suivi des avantages et impacts pour les moyens d'existence durables (2 lettres d'accord par pays).
- Planification communautaire/du paysage pour la GDT et le régime foncier (2 lettres d'accord par pays)
- Formation aux techniques de GDT + démonstration du matériel – d'agriculture de conservation, de gestion globale de l'élevage et de récolte de l'eau (environ 3 lettres d'accord par pays)
- Gestion des systèmes des données/informations (une lettre d'accord par pays)
- Formation sur le tas et établissement de programmes d'études sur la GDT (ONG, collègues) – soutien permanent (une lettre d'accord par pays)
- Planification de l'utilisation des terres au niveau du district et appui à la GDT (22 lettres d'accord), y compris l'appui aux animateurs et aux équipes interdisciplinaires qui seront cofinancés par les gouvernements.
- Élaboration et test des mesures d'incitation (6 lettres d'accord sur une base régionale ou nationale)

Davantage de détails concernant ces contrats sont fournis à l'annexe 6.A.

2. COORDINATION AVEC D'AUTRES AGENCES DE MISE EN OEUVRE ET D'EXÉCUTION

2.1 Liens avec d'autres agences de mise en oeuvre (AM) et d'exécution (AE)

En qualité d'agence de mise en œuvre et d'exécution, la FAO joue un rôle technique et de coordination fondamental en harmonie avec sa contribution au programme du FEM pour la réalisation d'avantages environnementaux mondiaux, et son partenariat avec les AM pour le soutien des principales initiatives environnementales et de développement, comme TerrAfrica-PSI, la mise en

œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et l'Initiative pour l'environnement. Conformément à son mandat, la FAO aide ses pays membres et partenaires à élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies, programmes et projets visant à renforcer la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural durable dans le monde, et elle peut puiser dans son riche bagage d'expériences et de compétences pour appuyer des projets comme le PGTA de la Kagera qui est centré sur la gestion des terres et des agroécosystèmes.

La Division des terres et des eaux (NRL), l'unité technique principale du projet, contribue aux « *systèmes alimentaires et agricoles durables* » et à la « *gestion durable des ressources naturelles* » en fournissant la base de connaissances essentielle à l'utilisation durable des ressources en terres et en eau, grâce à leur gestion, leur mise en valeur et leur conservation améliorées, afin d'augmenter la sécurité alimentaire locale, réduire la pauvreté et assurer un environnement sain conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement. Elle fournit des services de consultation technique et stratégique pour aider à améliorer l'accès aux ressources en terres et en eau en agriculture (irriguée et pluviale) et à accroître leur efficacité et productivité, tout en maintenant la qualité des terres et des eaux et en réglant des questions de gestion transfrontalière. La FAO fera appel, entre autres, à ses groupes de travail interdépartementaux et à ses programmes interdisciplinaires sur la désertification et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.

2.2 Liens avec d'autres projets du FEM

Des liens seront établis initialement avec l'initiative-cadre du FEM **Terrafrica/Programme stratégique d'investissement (PSI)** et la **Plateforme de partenariat** (www.terrafrica.org) qui visent la création de capacités et la fourniture d'un environnement favorable à la mise en œuvre de la gestion durable des terres dans tous les pays d'Afrique subsaharienne (ASS). Reconnaissant que la dégradation des terres est une question de développement cruciale qui touche à la pauvreté, à la santé, à l'environnement et à la croissance économique, cette initiative régionale permettra aux gouvernements de l'ASS, à la communauté internationale du développement et à d'autres parties prenantes mondiales, régionales et nationales d'œuvrer plus efficacement de concert pour accroître les financements et la réalisation de projets de GDT efficaces et efficaces impulsés par les pays. La FAO, en qualité de partenaire clé de Terrafrica/PSI et comme AM pour le PGTA Kagera, travaillera en collaboration étroite avec les pays de la Kagera pour contribuer à l'élaboration de leurs cadres d'investissement stratégique de pays (CIS) en liaison avec les responsables de Terrafrica (Banque mondiale, CCD et NEPAD) et d'autres partenaires (FIDA, PNUD, PNUE, BAD, Mécanisme mondial, Commission européenne, organisations régionales et sous-régionales africaines, ONG et bailleurs de fonds bilatéraux). Les leçons et les expériences tirées du PGTA Kagera seront transmises aux pays et à l'ensemble de l'Afrique.

Des contacts seront établis avec le **Projet d'action transfrontalier environnemental pour le Nil (PATEN)** afin d'identifier des fonctionnaires de districts formés en matière de gestion et de surveillance de l'environnement et de prévention de l'érosion et de la pollution transfrontalières et, dans la mesure du possible, de travailler avec eux, et d'identifier pour les communautés et les ONG partenaires des possibilités de micro-subsidies en faveur de leurs actions de lutte contre l'érosion du sol, la désertification, la pollution et les adventices aquatiques envahissantes.

En ce qui concerne l'analyse des changements d'affectation des terres durant le PGTA Kagera, le centre SIG/T tirera parti des modèles et cartes du programme sur les **Dynamiques des impacts des changements d'affectation des terres (DICAT/LUCID)** et les utilisera pour évaluer la perte de biodiversité et la dégradation des terres. Le PGTA Kagera fera appel aussi aux méthodologies et compétences mises au point par le biais du **Projet sur la biodiversité transfrontalière en Afrique de l'Est** par l'entremise du personnel de district et de recherche dans les districts de Bukoba en Tanzanie et de Rakai en Ouganda.

Grâce la collaboration étroite avec le PGELV II seront identifiées avec les parties prenantes des possibilités d'utiliser les données, cartes et études de ce programme, notamment en ce qui concerne la surveillance des ressources en eau et le partage des résultats du PGTA, pour la formation du personnel

et des partenaires du programme, l'appui à la diffusion de bonnes pratiques et l'identification avec les communautés des possibilités d'investir davantage de fonds dans la gestion des terres humides et le boisement des bassins versants, par exemple. Les gestionnaires du PGTA Kagera travailleront en coordination étroite avec ceux du PGELV (et de la CAE et de la CBLV) pour assurer le partage des informations entre les secteurs de l'eau, des terres et de l'agriculture et la réalisation d'actions complémentaires.

D'une façon plus spécifique, en ce qui concerne la gestion durable des terres humides, le PGTA Kagera bénéficiera des enseignements tirés du projet de **Gestion intégrée des écosystèmes fragiles (GIEF)** du Rwanda et établira une coordination avec le MINITERE et le MINAGRI pour échanger ses propres expériences en matière de gestion des bassins versants et des zones tampons, afin de réduire la pression sur les aires protégées. Le PGTA Kagera mettra l'accent sur une approche axée sur le bassin versant et l'harmonisation des stratégies transfrontalières pour réduire l'empiètement de l'agriculture et les pressions sur les terres humides fragiles, en protégeant les bords de ces terres, en identifiant les possibilités de développement et en veillant à maintenir les services écosystémiques là où certaines parties des terres humides sont mises en valeur et affectées à la production agricole et animale (maîtrise des inondations, régularisation des débits, sédimentation et purification de l'eau, etc.).

Le PGTA Kagera partagera ses expériences avec le projet FEM/Banque mondiale sur les **nouvelles formes d'intégration du bétail et de la faune sauvage dans des aires adjacentes ou protégées d'Afrique (Tanzanie)**, sur la planification participative de l'utilisation des terres et sur l'intégration de l'élevage, de l'agriculture et de la gestion de la faune sauvage, ainsi que sur les mécanismes de partage des avantages.

3. MECANISMES INSTITUTIONNELS ET DE MISE EN OEUVRE

PROGRAMME DE GESTION TRANSFRONTALIERE DES AGROECOSYSTEMES DU BASSIN DE LA KAGERA (PGTA KAGERA)

1. Structure opérationnelle et organismes de prise de décision

Le bassin du fleuve de la Kagera est situé dans le bassin du Nil, pour lequel un partenariat a d'ailleurs déjà été développé parmi les pays membres ainsi qu'une structure opérationnelle conjointe.

L'Initiative du bassin du Nil (IBN) est un partenariat régional entre les états membres du bassin du Nil (Congo RD, Rwanda, Burundi, Ouganda, Tanzanie RU, Ethiopie, Soudan, Kenya, Egypte) qui offre un forum pour le développement coopératif des ressources en eau du fleuve du Nil. Sa vision est d'atteindre un développement socioéconomique durable par le biais d'une utilisation équitable des ressources en eau du bassin du Nil et des bénéfices qu'elles génèrent.

La structure opérationnelle de l'INB consiste en un **Conseil des Ministres** des Affaires en Eau des pays du bassin du Nil (Nile-COM), qui offre son conseil aux niveaux des politiques et prend des décisions relatives aux membres du Nil; **le Comité de Conseil Technique** (Nile-TAC), établi en 1998, qui propose son conseil technique et d'assistance au Nile-COM; et le Secrétariat de l'INB (Nile-SEC), qui exécute des décisions et fournit des services administratifs et financiers aux Nile-COM et Nile-TAC. Le Nile-TAC est composé d'un membre représentatif de chaque pays riverain et d'une alternance (18 membres); il y a une rotation du président chaque année. Les **Fonds Fiduciaires du bassin du Nil** (NBTF), établit en 2003, sont administrés par la Banque Mondiale avec l'appui de plusieurs donateurs y compris le Canada, la Danemark, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni.

Le programme stratégique d'action de l'INB comprend :

- i) **un Programme de Vision Partagée (SVP)**, une subvention à l'échelle du bassin pour des actions collaboratives, l'échange d'information et de formation, avec sept projets thématiques (environnement, énergie, commerce, agriculture, ressources en eau, planification/gestion et formation appliquée, ainsi que création de confiance, participation des parties prenantes et partage des bénéfices) et aussi pour le développement de programmes d'investissement ;
- ii) **un Programme d'action subsidiaire du Nil de l'Est** avec l'Egypte, le Soudan et l'Ethiopie; et
- iii) **un Programme d'action pour les lacs équatoriaux du NIL** (PAALEN) avec le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, ainsi que l'appui au Soudan et l'Egypte. PAALEN développe des projets d'investissements visant à réduire la pauvreté par la promotion d'une croissance économique et le renversement de la dégradation environnementale.

2. La Structure Organisationnelle du PGTA Kagera

L'organigramme du PGTA Kagera est disponible à l'Annexe 6.C.

2.1. Les Donateurs

Le Fonds pour l'environnement mondial (**FEM**) fournit des mesures incitatives et un appui financier aux institutions nationales et locales pour promouvoir la gestion durable des terres et pour inverser la dégradation des terres et générer des objectifs environnementaux globaux. L'approche régionale du projet, avec l'appui du FEM, ouvrira l'accès aux ressources financières pour les pays bénéficiaires, en vue de couvrir des coûts additionnels et trouver une solution aux problèmes prioritaires environnementaux transfrontaliers du bassin de la Kagera. Des bénéfices globaux environnementaux seront alors générés: inversement de la dégradation des terres, conservation de la biodiversité, fixation accrue du carbone et atténuation du changement climatique. L'ensemble de ces

facteurs contribuent aussi à la protection des eaux internationales. Les fonds du FEM aideront à développer les liens et à harmoniser les actions nationales et locales avec des objectifs environnementaux régionaux et à influencer positivement un appui ultérieur de la part des donateurs et des gouvernements.

Des Partenaires de Cofinancement sont essentiels au PGTA Kagera. Les ressources du FEM sont catalytiques de par leur nature et des sources additionnelles de financement et d'expertise sont essentielles pour atteindre les objectifs nationaux du projet, les objectifs globaux du PGTA Kagera ainsi que les objectifs à long terme environnementaux et de développement. Les sources de financement prennent la forme de contributions gouvernementales en nature et d'un appui à travers des priorités et programmes nationaux, de l'appui des donateurs par le biais de projets existants/mécanismes de soutien complémentaires et des fonds additionnels, ainsi que du support de la FAO en tant qu'agence d'exécution et de mise en oeuvre. La FAO collaborera avec d'autres agences de mise en oeuvre du FEM en particulier les partenaires de TerrAfrique/PIS (PNUE, PNUD, FIDA et la Banque Mondiale), selon les besoins, pour le partage des expériences et des leçons.

2.2. Organismes Politiques et de Conseil

2.2.1 Comité Directeur Régional du Projet (CDRP) – Termes de référence provisoires

Le CDRP est l'organe responsable des politiques du projet pour le bassin de la Kagera et la coordination avec les processus du Lac Victoria et du bassin du Nil. Il sera composé de dix personnes au maximum, y compris des représentants des organismes de coordination environnementale et des Ministères de l'Agriculture des quatre pays. Des représentants de la FAO, du PAALEN, du PGELV et des donateurs, seront invités à participer en tant qu'observateurs, selon les besoins. Les Directeurs nationaux du projet PGTA (DNP) participeront en tant qu'observateurs. Des membres du CDRP auront pour tâche de représenter leur pays / institution au niveau technique et administratif. Le CDRP se réunira ou communiquera par téléconférence chaque année pour revoir et approuver le plan de travail annuel et travaillera aussi par e-mail. Un pays sera hôte de la réunion du CDRP (à tour de rôle), facilité par le Coordonnateur régional qui servira aussi de secrétaire du CDRP. Le CDRP devrait revoir et adopter ses propres termes de référence à l'occasion de sa première séance.

Le CDRP sera responsable des tâches spécifiques suivantes, notamment:

- Revue et approbation des plans de travail et budgets annuels;
- Evaluation des progrès de mise en oeuvre du projet et formulation de recommandations des actions et des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs du projet;
- Revue des termes de référence des postes internationaux de projets, des contrats et des consultants.;
- Analyse et suivi des recommandations du Comité régional de conseil technique (CRCT)
- Agréments sur les critères de sélection des micro bassins et d'autres zones d'intervention ainsi que sur le nombre de sites par pays;
- Agrément sur les mécanismes de création d'un réseau d'échange et le développement et le maintien de la base de données et du Site Web;
- Approbation des mécanismes de communication, de diffusion et de partenariat du PGTA;
- Suivi des apports des partenaires internationaux et nationaux, tout en s'assurant que les engagements du projet soient atteints dans les temps et de manière bien coordonnés;
- Conseiller les DNPs et le coordonnateur régional du PGTA Kagera.

2.2.2 Comités de Pilotage Nationaux (CPNP) - Termes de références provisoires

Le CPNP (un par pays) est l'organe responsable des politiques intersectorielles et de la coordination technique du projet au niveau national. (Il prendra la relève du TAC du MEP- B). Il sera composé de quinze membres au maximum, y compris des représentants aux niveaux provincial et régional de

l'agriculture et de l'environnement ainsi que des représentants des ONG et OSC. Des membres du CPNP devraient représenter leurs pays / institutions au niveau technique et politique/administratif. Le CPNP se réunira au démarrage du projet (atelier de lancement avec les parties prenantes), et à deux autres occasions au cours du projet, si possible, à travers des visites en vue de participer aux ateliers/séances de formation sur les questions politiques, législatives et institutionnelles. Le DNP participera en tant que secrétaire. Entre-temps, les CPNP travailleront par e-mail et si nécessaire par téléconférence, et assureront la mise en œuvre en temps opportun des activités et la provision des résultats et réalisations attendus du projet. Les réunions des CPNP se tiendront si possible dans les provinces bénéficiaires pour faciliter les interactions politique/partenaire et entre les niveaux national/provincial. Les termes de référence des CPNP seront revues et adoptées par le CDRP à sa première réunion.

Les CPNP seront responsables des tâches spécifiques suivantes, notamment:

- Faciliter la coopération aux niveaux politique, technique et local par l'échange d'information, la diffusion des documents et des rapports, les liens et la collaboration entre les programmes et projets et les secteurs concernés;
- Orienter/piloter l'exécution technique du projet en tenant compte des politiques, des programmes et des interventions de développement pertinents, avec une attention particulière à la collaboration et les liens intersectoriels pour la gestion intégrée des écosystèmes. Ceci, en vue de tenir compte des questions concernant la dégradation des terres, la biodiversité, la fixation du carbone, la protection des eaux internationales et d'autres aspects environnementaux ainsi que des questions relatives à la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté;
- Approuver les termes de référence et le processus de sélection des directeurs nationaux du projet;
- Revoir et approuver les plans de travail annuels du projet et des budgets associés, tous les quatre ou six mois, y compris le programme provisoire des visites d'échanges et des ateliers (formation, revue);
- Conseiller lors de la sélection et la participation des organismes de recherche et de développement et des personnes ressources en vue de bénéficier de l'appui institutionnel et des compétences les plus performantes dans les secteurs agricole et environnemental;
- Créer des liens avec des organes hôtes et des autorités au niveau provincial pour s'assurer qu'ils donnent l'appui nécessaire à l'équipe du projet pour la mise en œuvre réussie des activités au niveau régional et provincial.

2.2.3 Comités régionaux de conseil technique (CRCT)

Le CRCT sera intersectoriel et aura le mandat de proposer un conseil technique indépendant qui tient compte des points de vue des secteurs agricole et environnemental, des organismes de recherche, du gouvernement local, des donateurs clés et des ONGs et CSOs. Le CRCT facilitera la coopération au niveau politique, technique, transfrontalier, et local. Il devra revoir les rapports techniques et les résultats du projet, les stratégies et les démonstrations pour la gestion durable des terres (GDT) et offrir des suggestions relatives à la participation du secteur privé et à la collaboration avec les réseaux de recherche. Il y aura dix membres officiels du CRCT (dont 2 experts nationaux par pays, deux experts internationaux nommés par le CDRP). Parmi les membres, on comptera également des professionnels scientifiques et techniques, des chercheurs, du personnel des universités, tous sélectionnés sur la base de leurs compétences en gestion transfrontalière des terres et des ressources naturelles et ayant une bonne connaissance des agroécosystèmes et de la biodiversité de la Kagera. La réunion initiale à laquelle participeront la FAO et les partenaires/donateurs, aura pour objectif de revoir et conseiller sur les premiers sites du projet et les interventions proposés et de se mettre d'accord sur la ligne de base et le processus de suivi ainsi que la collaboration avec la recherche. Par la suite, le CRCT devrait fonctionner en général par e-mail et voie téléphonique pour offrir son conseil technique en consultation avec la Division des terres et des eaux de la FAO et le coordonnateur régional du

projet. Les membres ne se réuniront seulement qu'en cas de besoin. Des tâches spécifiques du CRCT seront développées et mises à jour par le CDRP sur la base des suggestions du CPNP, des DNP et du coordonnateur régional. La FAO et les partenaires/donateurs participeront aux réunions du CRCT autant que possible. Les termes de référence du CRCT seront développées lors de l'atelier de lancement du projet et approuvées par le CDRP.

3. Mise en œuvre du projet et exécution des accords

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en tant qu'agent d'exécution, sera responsable de la supervision globale du projet : elle garantira la cohérence avec les politiques et procédures du FEM, et veillera à ce que les rapports avec les activités de la FAO et celles financées par le FEM soient assurés. L'Unité de co-ordination FAO/FEM (à TCI) suivra l'exécution des activités entreprises pendant l'exécution du projet, donnera son approbation et présentera les rapports d'avancement au FEM. La Division des finances de la FAO présentera des rapports financiers au conseil d'administration du FEM, conformément aux Accords sur les procédures de financement. La FAO, en sa qualité d'agent d'exécution, sera responsable de la coordination générale et technique et aussi de la gestion financière du projet. La FAO vérifiera que les ressources humaines nécessaires et que les équipements soient fournis en temps opportun pour assurer une mise en œuvre harmonieuse du projet et la remise des résultats du projet. Elle surveillera aussi que les rapports d'avancement et financiers soient préparés et approuvés en temps opportun.

L'**Unité technique chef de file (LTU)** de la FAO, la Division des terres et des eaux (NRL) va recruter: i) un **conseiller financier et budgétaire à temps partiel** (14 mois au total) et ii) un **conseiller aux achats et en ressources humaines à temps partiel** (13,8 mois au total) qui donneront leur appui, en consultation avec le CRP et les DNP selon les besoins (l'équivalent de 1,5 jours par mois et par pays, y compris la préparation des rapports de projet). Le LTU devra aussi embaucher un **commis aux opérations/secrétaire** (5 mois au total ou 1 semaine par pays et par an) pour épauler le fonctionnaire technique responsable et aider à maintenir les dossiers de la FAO sur les opérations du projet, les procès-verbaux, les décisions et les recommandations issus des réunions/ateliers.

En consultation avec les pays participants, la FAO va recruter un Coordonnateur régional du projet (CRP), spécialisé dans la gestion intégrée des ressources naturelles et des agroécosystèmes. Il sera responsable de la gestion globale du projet dans les quatre pays et se trouvera sous la supervision étroite et l'autorité directe du point de vue technique et financier de la FAO. Il/elle sera choisi par un jury *ad hoc*, composé des membres de la Task Force de la FAO, la représentation de la FAO au Rwanda/des autres pays et, si cela est souhaité un expert indépendant d'une autre AM. Il/elle obtiendra un poste à durée déterminée après une période probatoire, conformément aux procédures de la FAO. Les termes de références sont détaillés à l'annexe 6b ci-dessous.

Le CPR sera à la tête de l'**Unité de coordination régionale du projet (UCR)** et fournira un appui technique et administratif, en consultation étroite avec les unités nationales de projet, les parties intéressées et les partenaires, afin d'orienter les activités du projet et les résultats et d'assurer une gestion efficace du financement du FEM et des autres partenaires, et ce au sein des quatre pays. La FAO va également faciliter et assurer le partage et la circulation de l'information et fournira un appui technique au projet, mettant en valeur la large gamme de compétences et l'expérience qu'elle a tiré de ses programmes sur la gestion et la planification des terres et des eaux, la gestion des bassins versants et des bassins fluviaux, les régimes fonciers, la foresterie, le développement durable, la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, le développement des entreprises, les conseils juridiques, etc. Le CPR sera basé à Kigali au Rwanda (comme convenu par le CDRP à Entebbe, en Novembre 2005) dans des bureaux appropriés et fournis par le gouvernement et disposera d'équipements de communication satisfaisant et d'un espace adéquat pour les consultants régionaux, nationaux et internationaux et les travaux de cartographie et de SIG. Dans la mesure du possible, ces bureaux seront partagés avec le projet PAALEN de gestion intégrée des ressources en eau de la Kagera afin d'assurer la complémentarité, les synergies et une planification commune entre les deux projets.

Le CRP sera épaulé par un **commis aux opérations/secrétaire bilingue à temps partiel** disposant d'excellentes compétences en communication (**12 mois** payés par le projet et co-financé par le gouvernement). Il/elle aidera le CPR, notamment en coordonnant la gestion financière et administrative du projet dans les quatre pays et en mettant à jour les registres relatifs aux opérations du projet, les procès-verbaux, les décisions et les recommandations issus des réunions / ateliers. Le RPC et les DNP auront aussi l'appui de chauffeurs et de personnel commis aux opérations/secrétariat (co-financés par les gouvernements).

En consultation avec les pays participants, la FAO recrutera des **Directeurs nationaux de projet (DNPs)** dans chaque pays bénéficiaire. Ceux-ci seront sélectionnés sur la base d'une expérience adéquate en gestion agro-environnementale et d'une connaissance approfondie de la région de la Kagera. Les quatre DNP seront recrutés pour un poste à durée déterminée (externe ou détachés auprès d'une institution technique pertinente), suite à une sélection par un jury *ad hoc* composé des membres de la *Task Force* de la FAO, la représentation de la FAO des pays participants et, si cela est souhaité un expert indépendant d'une autre AM. Suite à une période probatoire, leurs postes seront validés conformément aux procédures de la FAO. Les DNP travailleront en contact étroit et sous l'autorité technique et financière de la LTU (NRL) et du Coordonnateur régional du projet, et sous la direction des Comités de pilotage national du projet (CPNP) et le Comité directeur régional du projet (CDRP).

Les DNP seront à la tête des **Unités nationales** de projet (**UTN**) (dans chaque pays respectivement), collaboreront de manière étroite et se mettront d'accord sur les modalités de travail avec une équipe interdisciplinaire composée des membres des services publics décentralisés, des ONGs, du secteur privé ainsi que d'autres associations professionnelles, afin de s'assurer que les activités de chaque pays respectent le plan de travail et le calendrier, y compris les dispositions contractuelles si nécessaire. Les **UTNs** seront créées dans chaque pays participant afin de faciliter l'exécution des activités soutenues par le projet, et seront hébergées dans des bureaux attribués par les gouvernements et disposant d'équipements de communication satisfaisant et d'un espace adéquat pour les consultants régionaux, nationaux et internationaux et les travaux de cartographie et de SIG. Les DNP seront épaulés par des chauffeurs et du personnel commis aux opérations/secrétaires (co-financés par les gouvernements). Les termes de références sont détaillés dans l'Annexe 6B ci-dessous.

Sous la responsabilité générale des autorités provinciales, mais avec la supervision technique des DNP, et comme l'exige l'Unité technique chef de file de la FAO, des **Animateurs du projet de district (ADs)** seront choisis et désignés dans chaque province ciblée pour faciliter et appuyer les interventions du projet au sein des collectivités locales, des petits bassins versants et d'autres unités agroécologiques à travers une étroite consultation avec les autorités provinciales ainsi qu'une consultation plus large avec les populations bénéficiaires. Les ADs assureront un soutien technique adéquat aux communautés locales et aux différents acteurs grâce à l'appui d'une équipe soudée et interdisciplinaire composée d'agents provinciaux compétents, d'agent de vulgarisation et de partenaires.

Le travail effectué par les ADs, la participation de l'équipe interdisciplinaire et les activités de GDTA dans la province seront adoptées au moyen d'une lettre d'accord/contrat avec les autorités provinciales. Cette lettre d'accord comprendra aussi un plan de travail et un budget qui seront mis à jour annuellement et révisés trimestriellement si nécessaire. Les ADs seront chargés de veiller à la complémentarité et d'éviter les chevauchements avec d'autres acteurs/projets/interventions au sein des districts. Un avant-projet de termes de référence pour les ADs est fourni en annexe 6B ci-dessous. Ceux-ci seront plus détaillés lors de la formulation de chaque contrat de district.

D'autres consultants nationaux et internationaux seront recrutés et des contrats seront passés avec des institutions, et selon les avantages relatifs à la compétence professionnelle et à la durabilité que ceux-ci peuvent proposer. Ces contrats devront mener à bien des politiques et des analyses juridiques, offrir un renforcement des capacités pour les approches intégrées de gestion des terres et des agro-écosystèmes et aider à la surveillance et l'évaluation de la performance des projets et des bénéfices générés aux niveaux local, national et mondial. Les termes de références des consultants et

les contrats seront préparés au début du projet à travers le lancement d'ateliers régionaux ou nationaux ou lors des CDRP ou CPNP, en concertation avec le LTU de la FAO.

Consultants internationaux

- **Consultant en aménagement et en gestion des terres/agroécosystème** (équivalent au niveau P4, 15 mois - 4 mois pendant l'année 1 et 2; 2.5 mois pendant l'année 3 et 4 ; et 2 mois pendant l'année 5). Il/elle assurera l'expertise technique du projet en consultation étroite avec le LTU et la *Task Force* de la FAO afin que les activités du projet soient exécutées comme prévu par le calendrier, y compris la gestion des partenariats, de la planification des actions, des activités de GDTA, des formations, des mesures d'incitation et des processus intersectoriels. Il/elle devra principalement offrir son appui technique sur la GDTA et veiller à ce que les bénéfices environnementaux soient atteints mais aussi renforcer la capacité des équipes des pays grâce à leur participation aux formations et ateliers. Il/elle représentera aussi un lien entre le LTU et les bureaux des pays au cours des missions afin de faciliter et surmonter les problèmes inhérents à la gestion du projet. Il/elle travaillera en liaison étroite avec les CRPs et les DNP et les aidera dans l'examen des plans de travail, du budget, des rapports d'avancement, la préparation des rapports techniques et d'ateliers, des visites d'échange, de formation, consultants, contrats, etc.
- **Consultant/Fonctionnaire en Régimes fonciers/accès aux ressources** (équivalent au niveau P5 ; 3 mois ; 4 missions). Il/elle fournira une expertise technique au projet en étroite collaboration avec le LTU et la *Task force* de la FAO afin de soutenir les aspects de gestion foncière et d'administration des terres, l'accès aux ressources, le développement de règlements et le renforcement institutionnel. Il / elle apportera un appui technique lors de la préparation des règlements et s'assurera que les lois et les règlements existants soient appliqués correctement. Il sera aussi chargé de trouver des solutions pour répondre aux problèmes de régime foncier qui se posent, soutenir la création d'une approche participative et négociée en matière de paysage/territoire; dans le cadre de plans d'action communautaire. Ceci en vue d'encourager l'investissement dans la gestion des biens communs et des terres privées. Il/elle renforcera la capacité des équipes des pays en les incitant à participer à des formations et des ateliers.
- **Consultant en S-E/Gestion participative des ressources naturelles** (3 mois avec 3 missions). Il/elle apportera son soutien pour établir une ligne de base relative au suivi participatif de la performance du projet et des impacts en utilisant des indicateurs du cadre logique du projet.
- **Consultant en politiques et mesures d'incitation dans les agroécosystèmes durables** (2 mois avec 2 missions). Il/elle donnera son appui pour harmoniser les politiques intersectorielles et expérimenter des mesures d'incitation pour les agriculteurs, les éleveurs, les communautés (PSE et récompenses non financières : l'approvisionnement en eau, la biodiversité, la fixation du C et la restauration des terres dégradées).
- **Conseiller en GDT pour le processus des Champ-écoles des producteurs** (6 mois et plusieurs missions financées par les ressources du FEM; 6 mois ou plus avec des missions cofinancées si nécessaire). Il/elle sera recruté dans la région et apportera un soutien continu à l'ensemble des quatre pays pour la mise en place et le pilotage des CEPs sur la GDTA ; y compris lors du processus d'élaboration des programmes d'étude, des ateliers de formation des formateurs, de la répartition des subventions pour les CEPs et de la mobilisation du soutien technique et institutionnel qui se base sur des expériences menées au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie et partout ailleurs en Afrique orientale et australe.
- **Consultant en évaluation des projets national et international.** Il/elle sera embauché pour diriger l'évaluation intérimaire (1,2 mois) et l'évaluation finale (1,7 mois) en conformité avec les indicateurs du cadre logique et en s'appuyant sur le système de S-E du projet.

Consultants nationaux (en plus des CRPs et DNPs)

- **Consultant pour l'élaboration de la ligne de base de la GDT** (6 mois dont trois au Burundi et un mois dans chacun des autres pays). Il/elle aura les compétences requises afin de mener à bien les études pour l'élaboration de la ligne de base au Burundi (3 mois car ceci n'a pas été inclus dans le MEP) et dans certaines zones cibles du bassin.
- **Animateurs d'ateliers et formateurs en GDT** (10 mois). Ils seront recrutés selon les besoins pour appuyer les formations et les ateliers pratiques dans le bassin.
- **Formateurs principal en CEPs** (5,5 mois). Ils seront recrutés selon les besoins pour concevoir et mettre en œuvre la formation des formateurs pour les animateurs CEPs en GDTA et fournir un appui lors du processus d'élaboration des programmes d'étude et au cours des formations et des ateliers pratiques.
- **Consultants en communication et site Internet** (11 mois). Ils seront recrutés pour apporter un soutien dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet, afin de mobiliser des achats/support par tous les intervenants et pour la création et la maintenance des sites Internet des projets nationaux et régionaux ; en relation directe avec le site Internet de la FAO.
- **Consultants nationaux de GDT**. Ils seront dotés de compétences interdisciplinaires adéquates et seront recrutés pour participer à l'évaluation intérimaire (4 x 0,2 mois) et à l'évaluation finale (4 x 0,3 mois).

Contrats

A la suite de sélections, des contrats avec des institutions nationales/internationales seront établis. Celles-ci auront pour tâche de fournir les compétences suivantes tout en s'assurant que l'exécution respecte le calendrier tout en jouissant d'une bonne rentabilité économique et durabilité:

- **Surveillance et base de données SIG/T** : Les unités SIG/T les plus compétentes se trouvant dans le bassin ou à proximité de celui-ci seront sélectionnées sur la base des appels d'offres (équipement, modernisation, compétence en matière de formation, rentabilité économique des propositions, etc). Elles seront engagées pour regrouper les données et les analyser au niveau du bassin et distribuer en temps réel les données de télédétection (à savoir Météosat de seconde génération) pour surveiller l'état et les tendances des ressources naturelles et cibler les interventions de GDT à certaines unités de terre. Le centre travaillera sous la direction du LTU, du CRP, et du consultant GRN/S-E. Il utilisera et améliorera les systèmes de surveillance des ressources naturelles et d'alerte rapide, par exemple ceux des programmes du bassin du Nil et du lac Victoria. Consciente des limites structurelles (capacité limitée de calcul et faible approvisionnement en électricité dans certaines parties du bassin), l'organe régional choisi devra appuyer la création de SIGs pilotes au niveau provincial (réalisation 1, résultat 3) ; ceci dans la mesure où certains critères de durabilité peuvent être remplis : suffisamment proches pour permettre un soutien technique régulier, fiable en électricité, et jouissant de compétences et de technologies de l'information satisfaisantes. L'unité régionale devra probablement travailler par le biais de sous-traitants avec des centres de télédétection en place dans chaque pays afin d'accéder aux informations nationales et d'apporter son soutien pour la collecte et l'analyse des données provenant des zones cibles ; et ce avec le personnel provincial. L'Université de Makerere en Ouganda, et l'Institut de recherche agricole de Tanga en Tanzanie, pourrait poursuivre cette tâche, comme au cours du MEP-B, il est cependant proposé de rechercher des alternatives plus près du bassin de la Kagera pour la Tanzanie et l'Ouganda ainsi qu'une institution appropriée au Burundi ; en plus de l'université de Butare au Rwanda. (Pour plus de flexibilité, il y aura une première lettre d'accord (LOA) pour les années 1-3 de USD 25, 000; et une seconde LOA pour les années 3-5 de USD 25, 000).
- **Gestion des systèmes d'information/données**. La collecte et l'analyse des données sur le terrain sont cruciales pour démontrer les avantages sociaux, économiques et environnementaux des différentes pratiques de GDT aux niveaux de l'exploitation agricole et des bassins versants/paysage. Dans chaque pays un organisme compétent sera engagé pour

travailler avec l'équipe du projet, sous la direction du CRP et du consultant GRN/S-E, pour créer une base de données et un système d'information pour le suivi participatif des progrès et des impacts aux niveaux de la communauté, du district et du projet. Il s'agira notamment d'indicateurs socioéconomiques et biophysiques identifiés avec les différents intervenants et, si possible, les informations seront géo référencées pour être intégrées dans le SIG du bassin. Les instituts embauchés aideront à analyser les résultats du projet et à préparer des outils de promotion prouvant les avantages locaux, nationaux et mondiaux à investir dans la GDT au niveau du bassin/paysage, et ce, dans le long terme. (1 LOA pour chaque pays de USD16, 000).

- **Études ciblées/Surveillance des impacts environnementaux** : Des unités de terre représentatives seront identifiées dans chaque pays et les zones transfrontalières pour mener des interventions et des activités de recherche en GDT. Des institutions techniques seront engagées pour travailler avec les DNP et l'équipe du projet, sous la direction du LTU et du CRP afin de concevoir et mener des études ciblées sur le terrain pour évaluer et surveiller l'état et les causes (directes et indirectes) de la dégradation des ressources (terre, eau, ressources biologiques) et les impacts des pratiques de gestion améliorées et d'approches dans une gamme d'unités de paysage: les terres agricoles, les pâturages/terres de parcours, les zones humides, les bassins versants, les zones tampons et protégées. Une attention particulière sera apportée à la comparaison des pratiques dégradant l'environnement telles que le brûlage, le surpâturage, la mauvaise gestion des cultures avec les pratiques améliorées de GDT en termes d'état des ressources, de productivité, d'énergie, de biodiversité, d'atténuation des effets et d'adaptation du changement climatique en particulier la fixation du carbone et la résistance à la sécheresse. Les outils de LADA¹ et du WOCAT seront utilisés et adaptés selon les besoins. Les réalisations se feront, en autres, sous la forme de rapports techniques et de fiches s'adressant aux agents de vulgarisation, aux médias et aux décideurs politiques (jusqu'à 3 lettres d'accord pour un total de USD10, 000 par pays).
- **Gestion des Agroécosystèmes et de la biodiversité** : Les institutions de recherche et technique seront engagées pour travailler avec le DNP et l'équipe du projet, sous la direction du LTU et du CRP afin d'évaluer les effets des pratiques de gestion en cours et traditionnelles sur la biodiversité agricole au sein des systèmes agricoles se basant sur l'élevage et l'agriculture. Ces institutions devront aussi proposer et évaluer les meilleures pratiques de GDT en termes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité avec une attention particulière aux fonctions écologiques des différents cycles des éléments nutritifs, à l'utilisation efficace de l'eau et du cycle de l'eau, à la fixation du carbone et à la lutte biologique contre les ravageurs et les maladies. Ceci inclut notamment les effets de la spécialisation des cultures, des pâturages communaux, de la déforestation, de la fragmentation des terres et de la gestion améliorée de l'exploitation agricole et du bassin hydrographique des petits et grands exploitants agricoles. Ces études seront mises en relation avec les études mentionnées ci-dessus, même si il faut s'attendre à ce qu'une expertise supplémentaire et spécialisée en biodiversité agricole soit nécessaire. Les réalisations incluront des rapports et des fiches techniques s'adressant aux agents de vulgarisation, aux médias et aux décideurs politiques. (Jusqu'à 2 lettres d'accord pour un total de USD 8, 000 par pays).
- **Surveillance des bénéfices/impacts provenant des moyens d'existence durables**. Des contrats seront préparés avec des organisations compétentes pour travailler avec les DNP et l'équipe du projet. Elles devront offrir leur savoir-faire socio-économique relatif aux études décrites ci-dessus et à l'ensemble du processus de S-E afin de comprendre et d'évaluer les impacts des moyens d'existence issus des pratiques et approches améliorées de gestion de GDT tout en assurant un processus participatif avec l'ensemble des parties intéressées. Ces organisations devront utiliser les outils et approches disponibles pour l'analyse des moyens d'existence durables. Ces activités pourraient être ajoutées aux contacts ci-dessus ou préparés

¹ La division des terres et des eaux de la FAO a mis au point et validé des outils d'évaluation de la dégradation des terres et des pratiques de gestion durable des terres par le biais du projet LADA - Land Degradation Assessment in Drylands projet – et par le biais du WOCAT – Le panorama mondial des approches et des technologies de CES.

comme contrats indépendants. (Jusqu'à 2 lettres d'accord pour un total de USD 8, 000 par pays).

- **Aménagement de l'utilisation des terres au niveau provincial et soutien à la GDTA** : Les contrats seront préparés avec chacun des 22 districts bénéficiaires pour une coopération avec les DNP et l'équipe du projet, sous la direction du LTU et CRP, pour apporter un soutien dans la planification de l'utilisation des terres, le choix des orientations politiques, la sensibilisation et la coordination des activités de GDTA au sein des districts. Les contrats incluront aussi des activités de soutien aux animateurs de district et aux équipes interdisciplinaires co-financés par les gouvernements. Ils seront également chargés de superviser la mise en place des champs-écoles des producteurs (CEP) et la création de comptes bancaires collectifs pour le transfert des bourses des CEP destinées directement aux groupes d'agriculteurs tout en s'assurant que le développement et le soutien pour la planification des actions communautaires soient menés correctement. Le projet permettra de créer des fonds de GDT dans chaque district, exploités dans le cadre de ces contrats de district. Dans la mesure du possible, des dispositions seront prises pour un financement partiel, et pour une reconstitution des fonds dans le futur de façon à ce que les gouvernements puissent répliquer les activités réussies de GDTA à travers des programmes nationaux pertinents et un soutien budgétaire des donateurs. Il y aura deux fonds séparés par district:
 1. **Fonds CEP (USD 720,000 avec une moyenne de USD 32,727 par district)** : Ces fonds serviront à l'affectation des **bourses de Champs-écoles des producteurs (CEP)** relatives aux activités de GDTA et des activités connexes génératrices de revenus mais aussi pour que les CEPs présents dans le bassin de la Kagera ainsi que dans les autres régions puissent se mettre en réseau et partager leurs expériences. S'appuyant sur l'expérience du programme CEP au Kenya, un mécanisme d'approbation et de suivi, qui comprendra des critères de sélection, sera mis en place pour assurer une utilisation efficace et équitable des fonds. Les bourses des CEP permettront de couvrir les frais de l'animateur des CEP, un soutien technique ad hoc, des intrants pour les parcelles d'étude, les certificats et les visites d'échange.
 2. **Fonds collectif (USD 600,000 avec une moyenne de USD 27, 272 par district)**: Ces fonds serviront à l'affectation des **bourses pour les plans d'action territoriaux/communautaires** au sein d'unités de terre choisies comprenant une gestion des bassins versants/du paysage et des dispositions visant à améliorer les régimes fonciers (sécurité foncière, arrêtés/règlements locaux municipaux, etc.) Ces bourses permettront de couvrir les frais relatifs aux intrants utilisés pour les activités et le savoir-faire provincial de la GDT ainsi que les frais des visites d'échange afin de partager l'expérience entre les communautés et de s'inspirer des expériences de Landcare et d'autres projets effectués dans des pays de la Kagera en matière de planification des actions collectives et d'amélioration du régime foncier.
- **Aménagement du paysage/communauté, y compris des incitations pour l'adoption de la GDT et de mesures visant à l'amélioration du régime foncier.** Un défi majeur pour la gestion durable des terres réside dans sa réplique au niveau de l'exploitation agricole à celle du bassin versant de manière à assurer non seulement une amélioration de la productivité mais aussi à générer des bénéfices environnementaux considérables pour la communauté locale tout en contribuant à l'atteinte d'objectifs nationaux et mondiaux. Des contrats seront développés avec les ONG compétentes, des réseaux de recherche ou des organismes du secteur privé (tels que Care International, le groupe d'experts Katoomba, Ecotrust, Africa 2000, etc) disposant d'expertise et d'expérience dans la planification de l'action communautaire et la conception et l'établissement de paiements pour services environnementaux (PSE) et de récompenses non financières pour la production de bénéfices pour l'environnement (approvisionnement en eau, conservation de la biodiversité, fixation du carbone (au-dessus et en dessous du sol), restauration de terres dégradées, adaptation aux changements climatiques). Les organismes contractés travailleront avec les DNP et l'équipe du projet, sous la direction du LTU et du CRP, de concert avec les districts bénéficiaires afin de :
 - 1) **Concevoir et expérimenter des mécanismes d'incitation appropriés**, en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales et le secteur privé pour un

approvisionnement à long terme de mesures incitatives telles qu'une meilleure commercialisation, étiquetage et d'autres services de soutien. (Jusqu'à 6 lettres d'accord sur une base régionale ou nationale pour un maximum de USD15, 000 par contrat et une moyenne de USD22, 000 par pays), et,

2) **Elaborer des plans d'action territoriaux/ au niveau de la communauté** pour la mise en œuvre de la GDT au sein de bassins versants et d'autres unités agroécologiques choisis, y compris des mécanismes visant à répondre et améliorer les régimes fonciers, l'accès aux ressources et la gestion à long terme des ressources de propriété commune. (Moyenne de 2 lettres d'accord par pays pour un total de USD20, 000).

- **Développement des systèmes pastoraux:** Une grande partie du bassin est utilisé pour la production animale extensive, cependant, puisqu'il s'agit de ressources de propriété commune, il n'y a pas ou peu d'investissement dans le maintien ou l'amélioration des pâturages ou le pâturage contrôlé du bétail et ces terres de plus en plus sèches font face à de véritables problèmes caractéristiques des pâturages comme la surpopulation, l'absentéisme des propriétaires de troupeaux, le manque d'investissements et, donc une importante dégradation. Des liens et des systèmes contractuels appropriés seront mis en place avec le centre de formation en gestion du Zimbabwe et avec des projets pastoraux appropriés opérant dans la région pour développer un savoir-faire et des formations relative à la gestion améliorée des pâturages et des parcours, la rotation des pâturages, la commercialisation et l'alimentation du bétail. Une meilleure commercialisation des produits de l'élevage apparaît importante afin d'inciter une meilleure gestion de l'élevage et des pâturages. L'amélioration de la gestion des pâturages est également un élément déterminant pour la fixation du carbone dans de larges zones. A cette fin, une expertise spécifique sera sollicitée pour contrôler le carbone et éventuellement étudier les possibilités d'échange de droits d'émission du carbone.
- **Formation sur les technologies de GDT et matériel de démonstration.** Dans de nombreux cas l'adoption de techniques de GDT nécessite un investissement initial en intrants et en équipements pour l'exploitation agricole, les interventions collectives et aussi les formations pratiques pour des contextes spécifiques. Par exemple, parmi les pratiques rentables de GDT déjà identifiées : i) le passage à l'agriculture de conservation exige des outils/équipements de travail du sol pour le semis direct ainsi que des semences de cultures de couverture adaptées ii) la gestion du bétail exige un pâturage contrôlé via des clôtures et une production fourragère accrue; iii) la collecte de l'eau pour les cultures, le bétail et l'utilisation domestique pourront nécessiter des investissements dans le stockage de l'eau et sa rentabilité; iv) les terrains boisés et de l'agroforesterie exigent du matériel de plantation et des pépinières. Les organismes compétents / projets seront engagés pour travailler avec le DNP et l'équipe du projet sous la direction du LTU et du CRP afin d'offrir une formation spécifique et d'établir des services d'approvisionnement pour le soutien technique et matériel. (Moyenne des 3 lettres d'accord pour un total de USD37, 000 par pays en fonction des compétences).
- **Formations pratiques et élaboration des programmes d'étude pour la GDTA.** Pour assurer la durabilité et un soutien continu, la formation et l'élaboration des programmes d'étude seront sous-traitées à des ONG et des instituts de formation de la région. Ceux-ci devront travailler avec le DNP, l'équipe du projet, sous la direction du LTU et du CRP en étroite consultation avec les districts. Cela comprendra l'élaboration de programmes d'étude pour l'animation des CEPs, pour la planification des actions collectives et l'aménagement de l'utilisation des terres au niveau du district, ainsi que la formation *ad hoc* du personnel technique et de vulgarisation sur des activités spécifiques de GDT. (1 lettre d'accord par pays pour une moyenne de USD62, 500 ce qui équivaut à USD15, 625 par an).

Des missions d'appui technique de la FAO seront organisées, selon les besoins, et en tenant compte de l'expertise de la « Task Force » du projet (gestion des terres et des eaux, aspects fonciers, production agricole, de l'élevage et forestière, gestion de l'environnement, vulgarisation et formation, questions de disparités sexuelles et de sécurité alimentaire). Ces appuis seraient fournis, si possible, sous modalités de co-financement de la FAO.

Un atelier régional de démarrage du projet sera organisé à Kigali au Rwanda, le pays hôte de l'unité de coordination régionale (UCR), afin de lancer officiellement le projet. Les représentants de toutes les parties prenantes aux niveaux régional, national et local seront invités à y participer y compris les membres du CDR qui devraient, à la fin de l'atelier, revoir et approuver les propositions et recommandations résultant de celui-ci.

Des ateliers nationaux des parties prenantes (4) ainsi que d'autres réunions annuelles seront organisés dans les quatre pays bénéficiaires pour planifier les activités annuelles et fournir un feedback au CDR sur les modalités mises en place au niveau national et provincial. Ces rencontres faciliteront l'échange d'information et les modalités de collaboration avec les instituts gouvernementaux et d'autres partenaires pour la mise en oeuvre du projet, le développement de critères de sélection des sites d'intervention du projet et de partenaires, et la prise en compte ultérieure des recommandations des ateliers et des réunions et l'approbation du plan de travail annuel national par le CDR. Parmi les membres des réunions, on peut compter le DNP en tant que secrétaire, des représentants des ministères de l'agriculture et de l'unité responsable de la coordination environnementale, du personnel et consultants nationaux du projet, et des représentants des services techniques, des ONGs et d'autres partenaires et des communautés, aussi que des représentants du secteur privé et des donateurs, si besoin. La première réunion se tiendra dans la ville hôte de l'UPN dans chaque pays et de façon consécutive dans les autres provinces dans la mesure du possible (en tenant compte des aspects logistiques et de communication).

La participation des communautés aux activités de gestion intégrée des agroécosystèmes, y compris les associations des agriculteurs/pasteurs, et l'établissement de modalités organisationnelles appropriées au niveau local seront des éléments importants de la mise en oeuvre du projet. La structure organisationnelle locale sera conçue avec l'agrément des communautés locales, en tentant compte des schémas existants réussis dans la zone du projet et ailleurs. Des autorités locales et des représentants des autorités coutumières seront co-optés pour renforcer le soutien au niveau communautaire. Des dispositions appropriées seront convenues en accord avec les communautés locales au démarrage du projet, en tenant compte: (i) des plans de développement locaux; (ii) des groupements thématiques et consultatifs existants pour la gestion de/l'accès à l'eau, la gestion des terres et des forêt, la gestion de l'élevage et (iii) des capacités locales disponibles.

Les activités de GDT du projet sont conçues pour être exécutés par des groupements locaux de communautés, des autorités locales et des ONGs, avec l'appui des services techniques gouvernementaux. L'équipe du projet développera des critères pour guider les services techniques nationaux et décentralisés, les associations d'agriculteurs/éleveurs, des ONGs, des représentants du secteur privé, etc. qui participeront à l'exécution du projet. Des termes de référence et des lettres d'accord pour les différentes activités seront examinés / approuvés par l'UPN et l'UCR et le CPNP et CDRP, comme approprié, sous la supervision de l'UTP du projet (NRL).

Le projet fournira l'appui technique et financier pour l'organisation et la consolidation des structures communautaires locales impliquées dans la mise en oeuvre du projet. En particulier, le projet promouvra des stratégies de gestion des agroécosystèmes et de la biodiversités qui se basent sur les connaissances et les innovations indigènes et des systèmes traditionnels. Des contributions collectives à la mise en oeuvre des activités du projet au niveau du terrain se feront « en nature ». Ces contributions seront estimées en termes monétaires et indiqués dans les Plans d'action ou plans locaux de développement préparés avec et approuvés par les communautés elles-mêmes. Des liens seront développés avec les autres programmes/projets de gestion de ressources naturelles nationaux et ceux financés par les donateurs dans la zone du projet.

Table 1 : Coordination and Complementarity of Kagera TAMP with NBI-NELSAP and LVEMP Projects

Project Title and Countries	Project Description	Possible Complementarity and collaboration with Kagera TAMP	Project Budget and Potential Co-funding
<p>Lake Victoria Environmental Management Programme - Phase I 1997-2005, \$77.6million (Uganda \$28.1M, Kenya \$26.9M, Tanzania \$22.6M; World Bank/GEF and IDA)</p> <p>Bridging phase: 2006-7</p> <p>Phase II 2008+15 years USD165 million; (World Bank \$80M/GEF \$30 million, SIDA, NORAD + EU 40M) - Uganda Ministry of Water & Environment - Tanzania, Ministry of Water (MOW) - Burundi ...</p>	<p>LVEMP-I focused on knowledge development, R&D, data collection and analysis, policy review, strategy development, and support services for sound management of the Lake Victoria ecosystem. This included fisheries management and research, wetland management and water quality including water hyacinth control, training, community-based micro projects, soil and water conservation, afforestation and land use management. The land management component focused on Rakai district, Uganda (also Mwanza and Mara Tanzania outside the Kagera basin) and mainly addressed soil erosion and agro-chemical monitoring, safe use of chemicals and soil and water conservation.</p> <p>Bridging phase: continued certain activities and project offices and the preparation of phase II in Kenya, Uganda and Tanzania</p> <p>LVEMP-II will build on the knowledge base for achieving environmentally and socially sustainable development in the lake basin with a focus on biodiversity conservation, water quality and poverty eradication. Activities will include: support EAC capacity in transboundary environmental management; integration and sustained use of databases; research and capacity building and dissemination of best practices; investment for remedial measures (control of water hyacinth; reducing pollution and eutrophication) and private-public partnerships. - Strengthen governance of water + fisheries resources.</p>	<p>TAMP will build on results of LVEMP-I: soil erosion studies and maps, monitoring/safe use of agro-chemicals, data and analysis, policy/ strategy development, expertise (support services) in land use and wetlands management, catchment afforestation. TAMP will complement LVEMP-II by focusing on promoting sustainable and viable agro-ecosystems. Of particular relevance are LVEMP activities on water quality, ecosystem and wetland management, soil and water conservation, land suitability mapping, rural land use management, catchment afforestation, capacity building, micro-projects.</p> <p>TAMP management will coordinate closely with LVEMP (and EAC and LVB Commission) to ensure information sharing among water, land and agriculture sectors and complementary actions.</p> <p><u>TAMP component 1:</u> The knowledge management system will be developed with a view to integration/ information sharing with LVEMP (also NELSAP/ other databases/ information systems in the basin).</p> <p><u>TAMP component 2:</u> in developing its strategic planning framework, the inter-sectoral process (to include LVEMP actors) will ensure synergy with strategies/ plans developed through LVEMP. TAMP will make use of (not duplicate) water resources and hydrological studies.</p> <p><u>TAMP component 3:</u> LVEMP expertise will be drawn upon to support TAMPs capacity building activities.</p> <p><u>TAMP component 4:</u> Links will be made with LVEMP for investment at community and catchment</p>	<p>Bridging phase, 2006-mid 2007 (EU- Euro 2.5 million, Japan (in Tanzania USD 720,000), SIDA and GEF Phase II GEF-USD37mn, IDA-USD48mn; countries USD10mn)</p> <p>Specific co-funding to be elaborated in an MOU when with details elaborated with Environmental Management Officers and Committees at district, ward and village levels as appropriate</p> <p>LVEMP co-funding could support specific activities such</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. EIA study of preventing or controlled burning, IPM , SWC etc. (C sequestration; atmospheric deposits in water, biodiversity, etc) 2. Support to FFS for inputs 3. Joint training/execution of community SLAM projects 4. Use of environmental guidelines and environmental monitoring

<p>- Rwanda....</p>	<p>LVEMP II has plans to extend land management activities in the Kagera region with farmers and local NGOs with which collaboration and cofunding will be sought.</p> <p>Possible areas for collaboration in Uganda (Rakai district)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Capacity building/awareness of district/ extension staff: pollution prevention (IPM/reduced burning), land husbandry/SWC, catchment management, farm forestry, product value addition and marketing. 2. Ecosystem monitoring - surface+ ground water; atmospheric deposition; GIS (land use, hydrology, biodiversity) and control of non-point sources of pollution in selected sub-catchments (N+P, sediments, agrochemicals) 3. Community support in rehabilitating priority degraded sub-catchments to reduce non-point source pollution - matching grants in SWC and livelihoods improvement 4. Links with private Carbon Finance mechanisms for afforestation/reforestation in areas with secure land tenure 5. IPM to reduce effluents in water resources from flower farms, sugarcane, livestock, tea, coffee (fertilizers; pesticides) 	<p>level for improved land and agro-ecosystem management.</p> <p>Possible areas for collaboration in Tanzania</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Applied research on land and wetlands: erosion rates; nutrient losses; wetlands functions and use impacts; integrated soil and water management; guidelines for soil and wetlands rehabilitation; RS/GIS for land suitability studies; water harvesting; agrochemicals management. 2. Agricultural support: access to improved seeds and inputs; farmer training on appropriate technologies and use of agrochemicals; small scale irrigation and water harvesting; explore potential investments: biofuel crops (Jatropha; palm), animal feeds (cotton cake; maize/rice hulls) and vegetable oil production; processing plants (fruit, sweet potato, cassava, millet; poultry/dairy production and processing;. <p>Details of LVEMP –II have just been posted on the GEF website</p>	<p>LVEMP-II will be responsible for water hyacinth control including the Kagera River Basin (not retained as part of NELSAPs or TAMPs portfolio).</p>
<p>NBI-NELSAP Project Title</p>	<p>NBI-NELSAP Project Description</p>	<p>Possible Complementarity and collaboration with Kagera TAMP</p>	<p>Project Budget and Potential Co-funding</p>
<p>NELCOM Priority Area: Watershed Management</p> <p>Kagera River Basin Integrated Water Resources</p>	<p>The overall objective is to develop tools and permanent cooperation mechanisms for the joint, sustainable management of water resources in the Kagera River Basin in order to prepare for sustainable development-oriented investments to improve the living conditions of the people and to protect the environment. Specific objectives are:</p>	<p>Both operate across the Kagera basin, but IWRM focuses on water resources and TAMP on land resources management. The two projects are highly complementary and mutually supporting:</p> <p>1) The IWRM baseline assessment (basin monograph; water allocation/development scenarii) should be integrated with TAMP baseline information with a</p>	<p>Implementation costs USD 4M).</p> <p>Collaboration and cofunding will be substantial (at least USD836,000, however, as IWRM has just been set up</p>

<p>Management Project (BUR, RWA, TAN, UGA)</p> <p>(NB Though geographically distinct, links could also be made to share lessons experiences with the sister NBI-NELSAP Mara river basin and Malakisi-Malaba-Sio River Basin projects.)</p>	<p>i) establishment of a sustainable framework for joint management of the shared water resources of the Kagera River Basin; ii) development of an investment strategy (long term) and conduct of pre-feasibility studies; iii) building capacity at all levels for sustainable management and development of Kagera River Basin; iv) implementing small-scale (community level) investment projects.</p> <p>Activities include: capacity building of national and basin level water resource management staff with emphasis on transboundary management; community awareness of transboundary implications of water use activities; a communication program on the evolving capacity in the Basin for transboundary investments; rehabilitation and upgrading of the hydrometeorological network across the basin; a water quality survey as a baseline for subsequent investment projects; sharing of water quality data between countries. Some small-scale investment projects (potentially scalable; if possible with transboundary benefits) will be implemented to provide early benefits to communities, build confidence, provide practical experience and lessons in investment.</p>	<p>view to developing an integrated land and water resources information/management system (accessible across sectoral institutions);</p> <p>ii) IWRM small-scale investment scheme may include such issues as biodiversity/ wetlands protection: precise interventions are not identified, but collaboration will avoid overlap/enhance synergy.</p> <p>iii) The institutional set-up of the 2 projects is similar e.g. RPSC, national PMU. Collaboration will ensure that all 4 TAMP components are linked with IWRM: <u>TAMP component 1</u>: to ensure that integrated land and water resources management is the basis of the permanent transboundary cooperative framework among countries for sustainable management and development of the Kagera river basin through joint planning and coordination of PSC meetings, sharing of project offices if feasible, data and information sharing, intersectoral linkages.</p> <p><u>TAMP component 2</u>: to coordinate the policy and legal reviews and subsequent actions;</p> <p><u>TAMP component 3</u>: to cooperate capacity building activities at all levels (e.g. water resources officers part of TAMP technical advisory teams);</p> <p><u>TAMP component 4</u>: to link stakeholders SLaM priorities with IWRM long term (e.g. afforestation) and short term (community level) investments and help ensure they also contribute to poverty alleviation, viable agriculture (not just water).</p>	<p>details will be developed and agreed through an MOU during initial months of TAMP.</p>
<p>NELCOM Priority Area: Water Use in Agriculture (WUA)</p> <p>Enhanced Agriculture Productivity</p>	<p>The project aims to improve productivity of small scale agriculture and animal industry through a program coordinated across participating countries to improve and develop water use. At regional level it will create a favourable environment for private sector involvement in small -scale irrigation</p>	<p>High relevance to TAMP component 4:</p> <ul style="list-style-type: none"> • During TAMP implementation, as and when, activities related to small scale irrigation, water harvesting/ conservation, livestock watering are prioritised by stakeholders, links will be made with this NBI-NELSAP project to seek investment support. 	<p>WUA 1.1 Preparation cost USD1.2M. Implementation cost USD45M. Period: 5 years</p> <p>Potential investment in</p>

<p>Project (BUR, RWA, TAN, UGA, also DRC, KEN)</p>	<p>development. It will invest in participatory development of water harvesting /conservation techniques, small scale irrigation and livestock management alongside agricultural extension for subsistence low-output farming in each country.</p> <p>The preparation phase included a feasibility study, country baseline surveys and drafting of detailed project documents that are being implemented.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • TAMP will provide technical expertise to ensure such activities are integrated in SLM plans and actions at all levels. • TAMP will make available its knowledge base to assist in the development of this WUA project; in turn WUA could share its baseline surveys. 	<p>collaborative activities cannot be estimated until detailed project documents are prepared</p>
--	---	---	---

Tableau 2 – Plan de travail de PGTA Kagera (avec une synthèse des résultats et activités, des dates et des responsabilités)

PGTA KAGERA RESULTATS ET ACTIVITES	PAR QUI	A1	A2	A3	A4	A5
1.1 Le dialogue transfrontalier, la planification, l'harmonisation des politiques et la coordination						
1.1.1 Quatre ateliers nationaux conduits pour développer des agréments politiques/légaux en vue de la coopération transfrontalière et la résolution des conflits	DNPs, CDRP, FAO, Ministères, Représentants communautaires					
1.1.2 Mécanismes institutionnels développés (lignes directrices, protocoles, financement) pour diffusion et utilisation dans le bassin	DNPs, CRP, Districts/provinces, FAO, consultants					
1.1.3 Atelier régional organisé et accord du CDRP sur les interventions politiques/légales et sur les mécanismes institutionnels, en vue d'une adoption ministérielle ultérieure	CDRP, CRP, CRCT, DNPs, FAO, Partenaires, Ministères					
1.1.4 Information publique et sensibilisation sur les bénéfices générés par le GDTA à travers le bassin, aide à la prise de décision et aspects de planification, législatifs et relatifs aux politiques,	CRP, DNPs, CDRP, FAO, Districts/provinces					
1.1.5 Mécanismes nationaux et transfrontaliers pour des approches politiques et législatives coordonnées et plus de support aux communautés/provinces	CRP, DNPs, CDRP, CDNP, Districts/provinces, et FAO (dirigés par un «task force» politique <i>ad hoc</i> au niveau du bassin) (4p x 1,5mois)					
1.2 Un système de gestion des connaissances mis en place à l'ensemble du bassin						
1.2.1 Système de suivi et d'information appuyé par les unités SIG/T au niveau central et national (1 pays)	CRP, SIG-R, DNPs, partenaires nationaux, districts/provinces, FAO					
1.2.2 Mise en place d'un SIG pilote dans un district / province dans chaque pays et du personnel formé	DNPs, Districts/provinces, CRP, SIG-R, FAO					
1.2.3 Centres d'information aux niveaux provincial et communautaire utilisés pour maintenir les dossiers/registres locaux et pour la mise à jour des plans d'utilisation des terres, etc.	DNP, Districts/provinces, FAO					
1.2.4 Système d'information et de communication fonctionnel (avec les liens entre le niveau régional et national)	FAO, CRP, DNPs, pays bénéficiaires					
1.3 Système de S-E et les rapports d'avancements et financiers préparés et utilisés dans la prise de décision						
1.3.1 S-E continu, bénéficiaires du projet formées, outils de S-E participatifs et notification/rapport régulier à la FAO, au FEM et aux	CRP, DNPs, FAO, experts					

PGTA KAGERA RESULTATS ET ACTIVITES	PAR QUI	A1	A2	A3	A4	A5
partenaires financiers						
1.3.2 Evaluation à mi parcours (année 3) et finale du projet achevé (année 5), et niveau d'avancement et impacts évalués	FAO-UTP et FAO-FEM, FEM, l'équipe d'évaluation, CRP, DNPs					
1.3.3 Système de S-E du projet développé avec l'appui d'un consultant	FAO, CRP, DNPs,					
1.3.4 Personnel et partenaires du projet formés sur la collecte des données et la préparation de rapport	SIG-R, DNPs, Districts/provinces, FAO					
1.4. Structures de gestion du projet PGTA Kagera						
1.4.1 Structures de gestion du projet établis	FAO, CRP, DNPs, pays bénéficiaires					
1.4.2 Recrutement du personnel	FAO, pays bénéficiaires					
1.4.3 Bureaux du projet disponibles et équipés	Pays bénéficiaires, FAO					
1.4.4 Mécanismes d'échange d'information et de coordination du projet mis en place	FAO, CDRP, DNPs, CRCT, Ministères, SIG-R					
1.4.5 Stratégie de mobilisation des ressources et plan de financement développés et mis à jour	FAO-UTP et FAO-FEM, pays bénéficiaires, partenaires					
2.1 Agroécosystèmes et terres durables mis en place et intégrés (au niveau national et du bassin)						
2.1.1 Mécanismes pour améliorer la synergie entre les divers programmes/ plans d'action nationaux pour la GDTA mis en œuvre à l'ensemble du bassin	DNPs, CDRP, CRCT, Consultants, FAO					
2.1.2 GDTA pilotée, promue et intégrée dans les PANs et les processus en vigueur à l'échelle du bassin en vue de restaurer les terres dégradées, les fonctions des écosystèmes, la biodiversité, et l'amélioration des moyens d'existence agricoles	DNPs, Points focaux FEM, Districts/provinces, Consultants, Ministères					
2.1.3 Ateliers intersectoriels pour une approbation de la GDTA par les ministères et les institutions concernés	DNPs, CPRP et CPNPs, CRCT, FAO, ministères					
2.1.4 Connaissances/expertise apportées aux districts/provinces et aux communautés sur les conventions et les stratégies nationales en vue d'appuyer leur mise en œuvre	FAO, DNPs, CDRP et CPNPs, ADPs					
2.2 Mesures de réglementation développées/utilisées pour promouvoir la GDTA ou pour enlever les obstacles existants						

PGTA KAGERA RESULTATS ET ACTIVITES	PAR QUI	A1	A2	A3	A4	A5
2.2.1. Sensibilisation, formation et négociation contribuant à la mise en oeuvre des politiques et règlements pour résoudre les problèmes transfrontaliers	ADPs, Districts/provinces, experts politiques, légaux et technique					
2.2.2 Suivi, et meilleures capacités de résolution des conflits et instruments en place pour résoudre les problèmes transfrontaliers	CRP, CDRP, DNPs, Districts/provinces					
2.2.3 Echange d'expériences/leçons acquises pour la mise en oeuvre à grande échelle des mesures de réglementation réussies/des opportunités	DNPs, Districts/provinces, experts, ministères					
2.3 Cadre stratégique de planification cohérent développé et mis en oeuvre pour appuyer la GDTA (au niveau du bassin, provincial et communautaire)						
2.3.1 Consultations au niveau provincial pour revoir et se mettre d'accord sur les synergies, les actions et les mécanismes intersectoriels afin d'atteindre les objectifs du PGTA Kagera	DNPs, provinces/districts, FAO					
2.3.2 Statut et tendances de la dégradation/gestion durable des terres cultivées et coûts des options de GDTA	Consultant national, DNPs, FAO					
2.3.3 Statut, tendances de la dégradation/gestion durable des pâturages/parcours et coûts des options de gestion améliorée de l'élevage et du pâturage	Consultant national, DNPs, FAO					
2.3.4. Statut et tendances et choix d'options objectives pour réduire les pressions sur les terres humides et pour maintenir leur fonctionnement	Consultant national, DNPs, FAO					
2.3.5 Consultations provinciales organisées pour promouvoir/intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole et pour générer des bénéfices en moyens d'existence	Contrat, DNPs, provinces/districts, FAO					
2.3.6 Examen de la situation énergétique au niveau du bassin et les options possibles pour réduire l'utilisation de la biomasse ligneuses	Consultant régional, CRP, DNPs, FAO					
2.3.7. Dialogue sur les risques et gestion/contrôle de la transmission des maladies et des ravageurs des cultures et de l'élevage portant à l'identification de mécanismes permettant de mieux gérer les mouvements transfrontaliers	DNPs, équipe technique					
2.3.8. Capacité accrue des fonctionnaires de planification et technique au niveau provincial en vue de développer et mettre en oeuvre des plans et des actions intersectoriels et les fonctionnaires aux niveaux national et local formés sur la planification de l'utilisation des terres et	DNPs, provinces/districts, ADPs, FAO Consultants					

PGTA KAGERA RESULTATS ET ACTIVITES	PAR QUI	A1	A2	A3	A4	A5
la mise en application des politiques						
2.3.9. Communautés et provinces/districts appuyés pour la mise en oeuvre des plans d'action (gestion améliorée du pâturage/des parcours/des terres humides, conservation de la biodiversité agricole et ressources énergétiques)	DNPs, CPNP, provinces/districts, experts					
3.1 Méthodes/approches "d'action-recherche" participatives pour promouvoir la GDTA développées et testées						
3.1.1 Réunions provinciales organisées pour évaluer les capacités et les besoins, et pour se mettre d'accord sur les interventions, et les méthodes/approches à entreprendre	DNPs, provinces/districts, FAO					
3.1.2 Sélection de micro/sous-bassins versants représentatifs et identification des zones d'interventions pour les démonstrations et les parcelles d'essais et leur réplication	DNPs, CRCT, provinces/districts, CNRA, FAO					
3.1.3 Base de connaissance développée sur le statut et les tendances (ressources; dégradation/amélioration; aspects socio-économiques) par le biais d'un diagnostic participatif et révision des interventions dans des zones ciblées	DNPs, provinces/districts					
3.1.4 Méthodes/ matériel de formation sur la GDTA (curricula, matériel de formation, manuels, séances de formation des formateurs, etc.)	DNPs, consultants, FAO					
3.1.5 Documentation de sensibilisation (dépliants, posters, cartes) diffusée pour promouvoir une adoption large de la GDTA	DNPs, provinces/districts, Ministères, FAO, consultants					
3.1.6 Stratégies de vulgarisation, de réplication, de génération de revenus et de commercialisation pour les agriculteurs/communautés (liens aux stratégies et partenaires relatifs aux épargnes/au crédit et aux investissements)	DNPs, consultants, provinces/districts, ONGs, partenaires, FAO					
3.1.7 Ateliers de sensibilisation/formation au niveau communautaire sur les effets des pratiques de gestion au niveau de l'exploitation agricole et sur l'approvisionnement des services environnementaux	DNPs, provinces/ districts, experts					
3.1.8 Démonstrations au niveau de l'exploitation agricole et des parcelles d'essais pour une adaptation locale, un feedback et un développement des innovations locales	DNP, provinces/districts, ONGs, FAO					
3.2 Services de qualité et approches intersectorielles offerts aux communautés en tenant compte des connaissances et des innovations locales						

PGTA KAGERA RESULTATS ET ACTIVITES	PAR QUI	A1	A2	A3	A4	A5
3.2.1. Ateliers de formation organisés pour les prestataires de services et les leaders communautaires sur l'approche agroécosystémique et les bénéfices provenant de la biodiversité agricole	Experts, DNP, provinces/districts, FAO					
3.2.2 Séances de formation des formateurs organisées sur l'approche participative apprentissage action–recherche (CEP/CEJ) en vue de développer des systèmes d'exploitation/de moyens d'existence divers et productifs	DNP, FAO, consultants					
3.2.3 Cours de durée limitée, voyages d'études et visites d'échanges effectués pour partager les connaissances parmi les prestataires de services et les innovateurs	DNP, provinces/districts, FAO					
3.2.4 Création de liens entre les communautés/les agriculteurs, les fournisseurs du secteur privé et la recherche agricole (apports, formation, outils/équipements)	Experts, DNP, provinces/districts FAO					
3.2.5 Collaboration entre la recherche et les utilisateurs des terres/ groupements agricoles qui promeuvent les systèmes de production diversifiés	DNP, CNRA, provinces/ districts, ONGs					
3.2.6 Sensibilisation et identification d'actions communautaires pour la gestion et l'utilisation efficace de l'eau y compris les techniques de collecte de l'eau	DNP, provinces/districts, ONGs, experts					
4.1 Plans de gestion des terres participatifs dans les communautés cibles, les micro-bassins versants et des unités de terre sélectionnées						
4.1.1 Formation et développement de plans de gestion des terres participatifs (communautaires, micro bassins, et zones agro-écologiques)	DNP, SIG-R, partenaires nationaux du SIG, experts, provinces/districts, FAO					
4.1.2 Capacité accrue pour la mise en oeuvre et le suivi des plans d'actions	DNP, provinces/districts, experts					
4.1.3 Révision des résultats pilotes (année 2) avec les parties prenantes, pour promouvoir la mise en application des activités à grande échelle	DNP, consultants, provinces/ districts					
4.2 Pratiques de gestion des terres et des agroécosystèmes améliorés adoptées et reproduites plus largement						
4.2.1. Sensibilisation des communautés et des utilisateurs des terres sur l'approche agroécosystémique et ses bénéfices multiples	DNP, CDRP, provinces/ districts, Ministères					

PGTA KAGERA RESULTATS ET ACTIVITES	PAR QUI	A1	A2	A3	A4	A5
4.2.2 Appui fourni pour une large adoption des systèmes agricoles et des pratiques de gestion améliorés	DNPs, CNRA, provinces/ districts, Ministères					
4.2.3 Appui technique et de formation fourni (au niveau de l'agroécosystème et de la province) sur les différents systèmes et approches agroécologiques	DNPs, experts, FAO					
4.2.4 Inventaire et évaluation au niveau communautaire sur le statut et les menaces à la biodiversité agricole et les connaissances traditionnelles afférentes	DNPs, provinces/districts, experts, FAO					
4.2.5 Utilisateurs des terres/groupements agricoles et communautés au niveau des micro-bassins bénéficiant d'exploitations agricoles diversifiées.	Provinces/ districts, ONGs,					
4.3 Opportunités commerciales/mécanismes de partage des bénéfices pour des services environnementaux (PSE) identifiés et mis en place						
4.3.1 Mécanismes identifiés/appuyés pour un partage équitable des bénéfices générés par la GDTA (amont-aval, agriculteur-éleveur, collecte durable des produits sauvages, PSE)	CRP, DNPs, experts, FAO					
4.3.2 Organisation et gestion améliorée des agriculteurs, de la communauté et des entreprises agricoles et les liens développés entre les CEP, les groupements d'intérêt communs, les associations des agriculteurs, les institutions de crédit et/ou des projets d'investissement						
4.3.3 La révision et le pilotage des mesures incitatives générant des bénéfices accrus et des coûts réduits au niveau des agriculteurs	CRP, DNPs, FAO, donateurs, provinces, ONGs, institutions de crédit					
4.3.4 Révision des contraintes relatives à l'adoption des systèmes agricoles diversifiés et identification des besoins pour assurer la valeur ajoutée et la commercialisation améliorée des produits locaux	Experts, CNRA, ONGs					
5. Gestion du projet opérationnelle et efficace						
Output 5.1: Structures de gestion du projet, institutionnelle et administrative mises en place et liées aux structures nationales/régionales de prise de décision	CRP, DNPs, CDRP, CPNPs					
Output 5.2: Système de S-E du projet et préparation des rapports représentant des appuis à la gestion et à l'exécution du projet	CRP, DNPs, CDRP, CPNPs					

4. TERMES DE RÉFÉRENCE DU PERSONNEL DU PROJET

FEM/FAO - Projet de gestion transfrontalière des agro-écosystèmes du bassin de la Kagera

1. COORDONNATEUR RÉGIONAL DU PROJET – TERMES DE RÉFÉRENCE

INTRODUCTION

Sous la responsabilité générale et la supervision directe de l'unité technique principale de la FAO, la Division des terres et des eaux, le coordonnateur régional/conseiller technique du projet (CRP) aura la charge de la direction générale, de la gestion et de la conduite technique, de façon à garantir la réalisation des objectifs du projet et la mise à la disposition des quatre pays, des résultats obtenus, en étroite consultation avec les unités nationales du projet (UNP), les parties concernées et les divers partenaires. Le Coordonnateur régional sera à la tête de l'Unité de coordination régional du projet (UCRP) et fournira l'aide nécessaire, technique comme administrative, pour diriger les activités du projet et assurer l'obtention de ses résultats, garantir la gestion adéquate du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) de même que des ressources financières complémentaires du projet, grâce à une liaison étroite avec la FAO, les directeurs nationaux du projet (FAO) et les points focaux nationaux du GEF. Le CRP fera rapport et recevra ses indications de travail du comité régional directeur du projet (CDRP) et du comité régional de conseil technique du projet (CRCT), afin que le projet atteigne ses objectifs dans les limites des coûts prévus et assure sa durabilité. Il devra en particulier :

1. Assurer, dans les temps impartis et selon les critères techniques corrects, la réalisation de toutes les activités du projet au niveau régional, en veillant soigneusement à l'harmonisation des stratégies, des politiques adoptées et des mesures d'uniformisation entre les pays du projet, en mettant l'accent sur la gestion durable des terres et des agro-écosystèmes (GDTA) et en favorisant les synergies entre les planifications sectorielles des pays et celles de la région.
2. Fournir les indications de travail nécessaires aux Coordonnateurs nationaux du projet (CNP), au Burundi, au Rwanda, en Tanzanie et en Ouganda et à leurs partenaires nationaux, en précisant les questions essentielles à affronter, en harmonisant les objectifs techniques et les façons de les aborder dans les pays du projet, pour lutter contre les principaux facteurs de dégradation des sols et identifier les modalités de gestion durable des agro-écosystèmes (GDTA), en formulant des directives pour l'identification, la démonstration, l'essai et la reproduction participative de pratiques de GDTA dans les sous bassins choisis et dans tout le bassin de la Kagera.
3. Préparer et contrôler les plans de travail annuels ainsi que le budget de l'entièreté du projet, selon les divers plans de travail et budgets annuels des pays et suivre les processus d'approbation. Conseiller les Coordonnateurs nationaux ainsi que leurs unités techniques pour l'exécution du projet, afin de garantir l'achèvement des tâches du projet et la qualité de leur exécution dans chacun des quatre pays du projet.
4. Identifier des candidats potentiels pour le comité régional de conseil technique (CRCT), en liaison avec les directeurs nationaux du projet, les comité régional et nationaux de pilotage ainsi que la FAO, et mobiliser les membres du CRCT pour fournir un soutien, examiner les projets de contrats/termes de référence pour les soumissions et fournitures diverses (études, rapports, formation, etc.). Avec le soutien de la représentation de la FAO et après obtention de l'approbation de l'unité technique principale, le CRP recrutera les experts, établira les contrats avec les institutions, selon les nécessités des activités transfrontalières du projet et les dirigera, en suivant les plans de travail annuels.
5. Veiller à une liaison efficace et au maintien d'une bonne communication entre les partenaires régionaux et d'autres personnes concernées, notamment les ONGs, les organisations des bassins du Nil et du lac Victoria, y compris pour l'obtention de financements complémentaires provenant de partenaires et donateurs.
6. Préparer les contrats avec les partenaires privilégiés (Protocoles d'accord ; Lettres d'accord), pour approbation par le comité directeur régional du projet (CDRP) et la FAO et contrôler le processus, y compris le contrat pour la mise en place d'un centre d'information géographique qui couvre techniquement le bassin entier en ce qui concerne le suivi de l'état et des tendances des ressources

naturelles et de l'utilisation du territoire et le soutien plus approfondi des applications SIG (système géographique d'information) dans une province pilote dans chaque pays.

7. Organiser les réunions du comité directeur régional du projet (CDRP), les ateliers régionaux et d'autres activités inter-pays, en étroite collaboration avec les directeurs nationaux du projet et en consultation avec les membres du CRCT et en considérant la rotation des événements régionaux entre les pays du projet.
8. Diffuser la documentation appropriée et communiquer aux unités techniques nationales et aux partenaires les expériences acquises dans d'autres projets et d'autres bassins de la région ; exposer succinctement les résultats positifs obtenus, préparer et distribuer les rapports, communiquer les instructions sur les bonnes façons de procéder et les approches et mécanismes de promotion, pour leur diffusion sur une plus grande échelle ainsi que leur utilisation dans d'autres contextes similaires.
9. Rédiger en temps voulu les rapports d'activité et d'avancement, à soumettre à la FAO et assurer la diffusion des rapports intérimaires, des minutes, des documents techniques, des rapports d'atelier, une fois que ces documents auront été approuvés.
10. S'occuper de la conservation de la documentation du projet et de celle des aspects financiers des opérations.
11. Assurer d'autres tâches, selon les besoins.

DURÉE, LIEU D'AFFECTATION ET NATURE DU CONTRAT

Le contrat du consultant de la FAO en tant que Coordonnateur régional du projet sera d'une durée initiale de 11 mois, renouvelable après un arrêt d'un mois, sous condition de service satisfaisant. La période totale d'emploi comme consultant est de 4 ans (à savoir 44 mois de service effectif sur une période globale de 48 mois).

Le consultant sera basé à l'unité de coordination régionale (UCR) située à Kigali, Rwanda. Le Coordonnateur régional travaillera à partir de l'unité de coordination et devra voyager régulièrement à l'intérieur du bassin de la Kagera et de temps en temps, dans la région, en fonction des nécessités ; il aura également à se rendre au siège central de la FAO pour les instructions de démarrage du projet ainsi qu'au moment de sa conclusion.

CONDITIONS MINIMALES À REMPLIR

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- Diplôme d'études universitaires supérieures en gestion des ressources naturelles, en agriculture, géographie ou spécialité connexe.
- Connaissance courante de l'anglais et du français.
- Sept années d'expérience significative dans le secteur agricole et dans la gestion de l'environnement, au niveau national ou international.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Large expérience de gestion de projets complexes au niveau national ou régional.
- Solides capacités de gestion, y compris en ce qui concerne des directives stratégiques, la supervision technique, la prise en charge de l'équipe du projet, la formation d'équipes soudées, capacité à développer des plans de travail et à gérer des budgets et des prévisions de dépenses.
- Aptitude au travail en milieu pluri-culturel et bonnes relations interpersonnelles, doublées d'une expérience de collaboration avec des partenaires de tous niveaux (ministères, donateurs, secteur privé, ONGs et organisations communautaires de base).
- Large expérience de travail avec ou étant inséré(e) dans des organisations internationales ou de donateurs orientées vers la réalisation de projets de gestion participative des ressources naturelles.
- Capacité de présentation analytique écrite et de mise au point de rapports, ainsi que des connaissances avérées dans le domaine de l'informatique.
- Connaissance approfondie et expérience en gestion des ressources naturelles/agricoles dans les pays appartenant aux bassins de la Kagera et du lac Victoria.

2) DIRECTEURS NATIONAUX DE PROJET - TERMES DE RÉFÉRENCE

INTRODUCTION

Sous la responsabilité générale et la supervision directe de l'Unité technique principale de la FAO (Division des terres et des eaux) et des Représentants de la FAO, les quatre directeurs nationaux du projet (DNPs) seront à la tête de l'Unité de coordination nationale du projet (UCN) au Burundi, Rwanda, Tanzanie RU et Ouganda respectivement, et auront la charge de la gestion et la conduite technique du projet dans leur pays, en consultation étroite avec les parties prenantes et partenaires. Les DNP fourniront l'aide nécessaire, technique comme administrative, pour coordonner et mettre en oeuvre les activités du projet au niveau national et assurer l'obtention de ses résultats, et aussi pour assurer les liens avec les objectifs et les activités au niveau du bassin entier. Ils assureront la gestion adéquate des ressources du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) de même que les ressources financières complémentaires du projet grâce à une liaison étroite avec la FAO et le Coordonnateur régional du projet (CRP). Les DNP prépareront des rapports et recevront des indications de travail du Comité national de pilotage du projet (CPNP) et des points focaux nationaux (agriculture et environnement au niveau du capital), qui fourniront des conseils pour assurer que le projet atteigne ses objectifs dans les limites des coûts prévus et assure sa durabilité. Ceci en tenant compte aussi, avec l'appui du CRP, du conseil du Comité régional directeur du projet (CDRP) et le Comité régional de conseil technique du projet (CRCT). Il devra en particulier :

1. Assurer la **planification, la réalisation et la coordination** de toutes les activités du projet au niveau national, sur la base des propositions et garantir une liaison étroite avec le CRP en ce qui concerne le développement des plans de travail, les achats, les consultations, le recrutement, les questions logistiques, la gestion de budget et des déboursements. L'accent sera mis sur la gestion durable des terres et des agroécosystèmes (GDTA) tout en favorisant les synergies entre les plans et actions sectoriels du pays. Il s'agira en particulier:
 - d'assister à l'**identification des pratiques de gestion intégrée des terres et des agroécosystèmes** en vue de les tester/adapter et reproduire en tenant compte des connaissances et des innovations indigènes/locales et des résultats récents de la recherche, en étroite collaboration avec les ADPs, le CRP et la FAO ;
 - d'assurer que les équipements, l'assistance technique et des services soient fournis aux bénéficiaires selon les besoins, à des coûts abordables et en temps opportuns;
2. Etablir une collaboration étroite et organiser le travail avec **une équipe interdisciplinaire** composée d'experts des services publics décentralisés, des ONGs, du secteur privé et d'autres associations professionnelles, pour s'assurer que les activités du projet se réalise selon le calendrier, y compris les dispositions contractuelles. Travailler en étroite collaboration avec le **point focal national du projet et les membres du CPNP** et leur fournir des **rapports périodiques sur l'avancement des activités du projet** et les éventuelles questions soulevées. Convoquer des **sous-groupes thématiques** selon les besoins pour conseiller sur les aspects techniques, politiques et légaux, et si nécessaire, réviser les produits/rapports en consultation avec le CPNP;
3. Préparer **un plan de travail national annuel** pour soumission au CRP et à la FAO et mettre à jour le plan tous les quatre mois avec une explication des changements. Le plan annuel devrait comprendre la révision des activités entamées et/ou achevées, ainsi que des propositions d'activités nationales du projet à mener l'année suivante (l'envergure, les spécifications, le calendrier et les produits attendus);
4. Assurer une **communication adéquate des activités nationales** aux parties prenantes, y compris les départements gouvernementaux, le secteur privé et les partenaires des ONGs, et inviter et encourager une **participation multiacteurs**, en particulier, des représentants des groupements locaux, aux activités et consultations nationales. Veiller à **une liaison effective et au maintien d'une bonne coordination et coopération** avec les partenaires, les projets et les donateurs, en particulier les projets des bassins du Nil et du Lac Victoria, y compris pour l'obtention de financements complémentaires.

5. Préparer des **termes de référence et identifier les consultants et/ou institutions** compétents pour entreprendre des activités nationales, en tenant compte du Plan de travail, et soumettre la documentation afférente au CRP et à la FAO pour approbation.
6. Assurer le **suivi et la supervision de l'exécution des activités nationales**, et des volets nationaux des activités régionales dans les pays associés, en particulier, des relations de travail étroite avec les autorités nationales et locales et facilitant des réunions avec les parties prenantes. Informer le CRP des problèmes et obstacles qui nécessitent une attention et/ou appui spécifique. Il s'agit en particulier de:
 - fournir l'appui technique et une supervision générale aux animateurs provinciaux/de district du projet (ADs).
 - suivre et superviser les travaux des consultants, des institutions et du personnel du gouvernement et d'autres partenaires, et dans la mesure du possible assurer la remise en temps opportun des produits et des rapports;
7. Fournir de **l'appui aux missions du CRP, de la FAO et des consultants** engagés dans le projet, y compris la préparation des itinéraires, des réunions et la liaison avec le Représentant de la FAO pour assister avec les voyages, les dispositions logistiques et les contacts au niveau politique.
8. En consultation avec le CRP et le CPNP déterminer les dates, les budgets et les participants pour les réunions et **ateliers nationaux, les activités de formation à tous les niveaux et les visites d'échange**, selon les plans de travail annuels et les besoins ressentis sur le terrain. Après l'approbation de ces plans par le CRP et la FAO, assurer l'organisation et la conduite efficace de ces réunions, ateliers, séances de formation et visites d'échanges dans le pays. Participer aussi aux réunions et ateliers régionaux du projet et autres activités selon les besoins;
9. Assurer la liaison avec le personnel gouvernemental et le CPNP afin de promouvoir **un cadre national environnemental et réglementaire** pour faciliter l'intégration de la GDTA et de la conservation de la biodiversité agricole dans les plans provinciaux et sectoriels et les politiques nationales;
10. En étroite collaboration avec le CRP et les autorités nationales et provinciales, **mobiliser des ressources humaines et financières** des autres partenaires de développement et des institutions concernés en vue de compléter le financement du FEM au programme GDTA Kagera.
11. Rédiger en temps voulu **les rapports d'activité et d'avancement**, à soumettre à la FAO et assurer la diffusion des **rapports intérimaires, des minutes, des documents techniques, des rapports d'atelier**, une fois que ces documents sont approuvés. Assurer le maintien de la documentation du projet et, avec l'appui de la Représentation de la FAO, de celle des aspects financiers des opérations au niveau national.
12. Assurer d'autres tâches, selon les besoins.

DURÉE, LIEU D'AFFECTATION ET NATURE DU CONTRAT

Le contrat du consultant de la FAO en tant que Directeur national du projet sera d'une durée initiale de 11 mois, renouvelable après un arrêt d'un mois, sous condition de service satisfaisant. La période totale de recrutement comme consultant est de 4 ans (à savoir 44 mois de service effectif sur une période globale de 48 mois) ou jusqu'à la date d'achèvement du projet.

Le consultant sera basé à l'unité nationale de projet (UNP) située à Kigali au Rwanda, Kabale en Ouganda, Bujumbura au Burundi ou Bukoba en Tanzanie comme approprié. Le DNP travaillera à partir de l'unité de coordination dans son pays et devra voyager régulièrement à l'intérieur du bassin de la Kagera et dans son pays et, de temps en temps, dans la région, en fonction des activités régionales ; il devra également se rendre au siège de la FAO pour une mission de briefing.

CONDITIONS MINIMALES À REMPLIR

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- Diplôme d'études universitaires supérieures en gestion des ressources naturelles, en agriculture, géographie ou spécialité connexe.

- Connaissance courante de l'anglais et/ou du français suivant la langue nationale du pays.
- Sept années d'expérience significative dans le secteur agricole et dans la gestion de l'environnement, au niveau national ou international.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidats seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Solides capacités de gestion, y compris en ce qui concerne les directives stratégiques, la supervision technique, la prise en charge de l'équipe du projet, la formation d'équipes soudées, la capacité à développer des plans de travail et à gérer des budgets et des prévisions de dépenses.
- Aptitude au travail en milieu pluriculturel et bonnes relations interpersonnelles, doublées d'une expérience de collaboration avec des partenaires de tous niveaux (ministères, donateurs, secteur privé, ONGs et organisations communautaires de base).
- Large expérience de travail avec ou étant inséré(e) dans des organisations internationales ou de donateurs orientées vers la réalisation de projets de gestion participative des ressources naturelles.
- Capacité de présentation analytique écrite et d'élaboration de rapports, ainsi que des connaissances avérées dans le domaine de l'informatique.
- Connaissance approfondie et expérience en gestion des ressources naturelles/agricoles dans son pays et, de préférence avec une expérience de travail ou de voyage dans d'autres pays appartenant aux bassins de la Kagera et du lac Victoria.
- Connaissance courante de l'anglais et du français de préférence

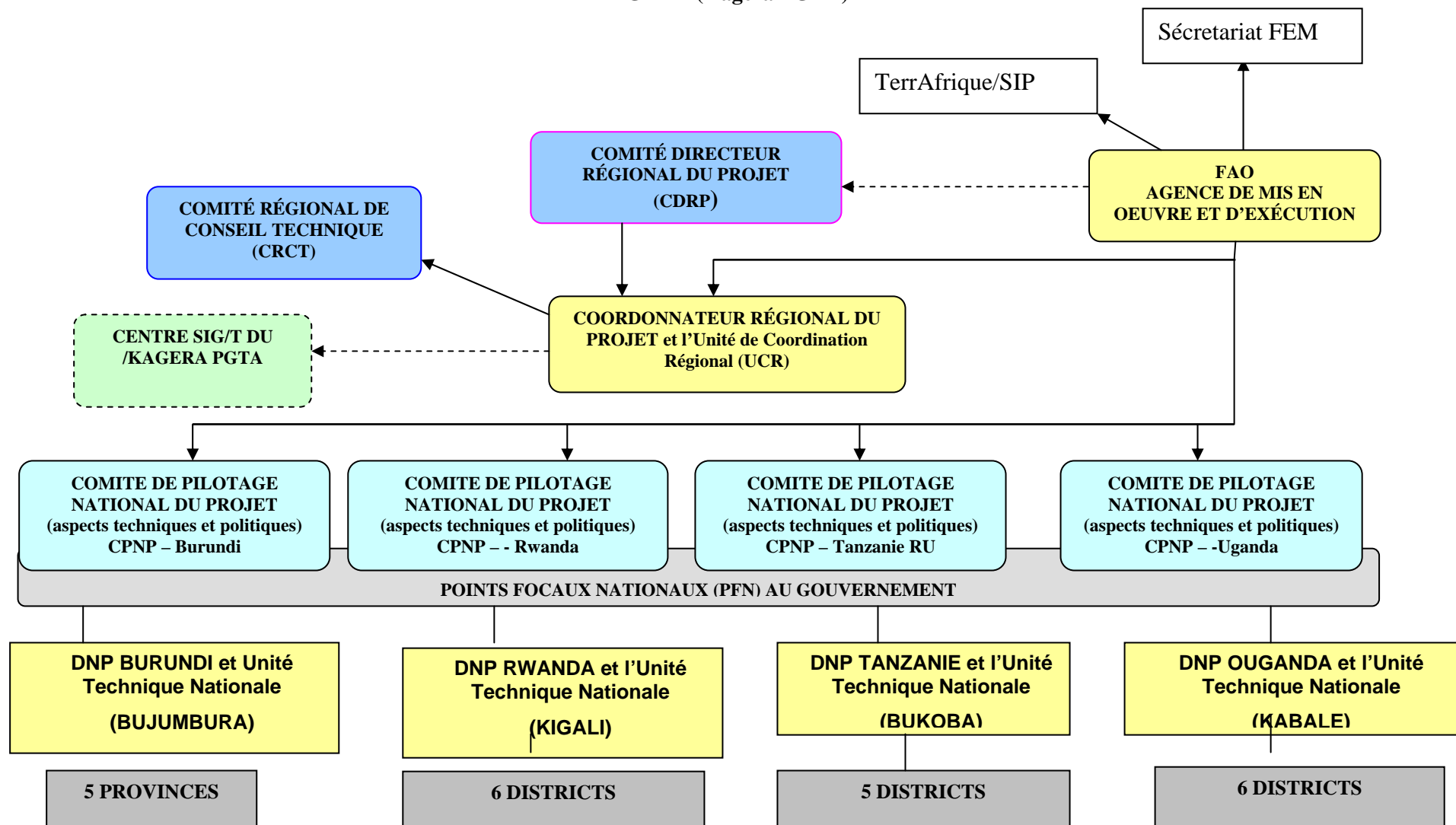
3) ANIMATEURS PROVINCIAUX/DE DISTRICT DU PROJET - TERMES DE REFERENCE

Sous la responsabilité générale et la supervision directe des autorités provinciales et avec la supervision technique du DNP, l'Animateur du projet (AP) dans chaque province cible aura pour mission d'appuyer les interventions du projet avec les communautaires locales, et au niveau des micro bassins et autres unités agroécologiques à travers une étroite consultation avec les autorités provinciales et les populations bénéficiaires. L'AD assurera l'appui technique approprié aux communautés locales/aux acteurs par l'établissement d'une équipe interdisciplinaire étroite des fonctionnaires provinciaux et des agents de vulgarisation intéressés et compétents, et des partenaires. L'AD sera responsable d'assurer la complémentarité et d'éviter la duplication avec d'autres acteurs /projets/interventions dans la province. Les détails de la participation de cette équipe seront inclus dans le Protocole d'accord avec la province.

L'AD en étroite consultation avec le DNP et les autorités provinciales, devra en particulier:

- S'assurer que les connaissances indigènes et les systèmes traditionnels soient pris en considération dans la conception des activités de planification et de gestion des terres et des agroécosystèmes qui seront entrepris avec les communautés de la province;
- Assister les communautés cibles dans la préparation et la mise en œuvre des plans de développement au niveau local, suivre leur exécution et tenir le DNP informé de l'avancement et des questions/problèmes soulevés;
- Identifier et donner une priorité aux besoins en appui des populations ciblées; et ce, en accord avec les objectifs du projet et les thématiques identifiées et convenues;
- Coordonner les activités du projet avec les communautés cibles dans les micro bassins et les zones agroécologiques identifiés, et assurer la coordination avec d'autres activités en cours et prévues, telles que celles des organisations/associations de la société civile, des services techniques gouvernementaux, des ONGs, des partenaires en développement, des opérateurs privés et d'autres institutions dans la zone du projet; et
- Conduire des activités de sensibilisation sur les objectifs et activités du projet et sensibiliser les communautés locales à l'importance de la gestion durable des ressources naturelles, des agroécosystèmes et de la biodiversité du bassin de la Kagera avec une attention particulière aux impacts positifs potentiels sur les moyens d'existence, les revenus et le bien-être de la population et sur les objectifs et activités du projet.

5. SCHÉMA ORGANISATIONNEL DU PROJET DE GESTION TRANSFRONTALIER DES AGRO ÉCOSYSTÈMES DU BASSIN DE LA KAGERA (Kagera PGTA)



6. GESTION FINANCIÈRE ET ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

Dossiers financiers

La FAO gèrera un compte distinct en dollars des Etats-Unis (USD) pour le projet montrant toutes les entrées et sorties. Les frais payés en une devise autre que le US dollar seront convertis en cette devise au taux de change des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction. La FAO administrera le projet conformément à ses règlements, normes et directives.

Rapports financiers

La FAO préparera, à des fins de suivi intérieur du projet, des comptes rendus semestriels des dépenses relatives au projet, montrant le montant budgétisé pour l'année, le montant dépensé depuis le début de l'année et, à part, les engagements non liquidés comme suit :

1. Les détails des dépenses pour le projet par activité, déclarés conformément aux codes budgétaires du projet, ainsi que stipulé dans le document de projet, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.
2. Les comptes rendus finals au moment de l'achèvement du projet par activité et sur une base cumulative, déclarés conformément aux codes budgétaires du projet, ainsi que stipulé dans le document de projet.
3. Un relevé de compte final conforme aux codes budgétaires du projet compris dans le système Oracle de la FAO, montrant les dépenses finales effectives faites au titre du projet, après liquidation de tous les engagements.

Ces rapports financiers sont préparés pour être soumis à l'examen et au contrôle du responsable du budget du projet et de l'unité de coordination FAO FEM.

Les rapports financiers à soumettre au bailleur de fonds seront préparés conformément aux dispositions stipulées dans l'accord sur les procédures financières du FEM.

Rapport sur le cofinancement

Dans les 60 jours qui précèdent la période d'établissement des rapports, le directeur de projet de la FAO préparera un rapport de cofinancement annuel pour le projet, qui sera inclus dans le rapport sur l'examen de l'exécution du projet (EEP) lequel comprendra, dans la mesure du possible, les informations suivantes :

1. Montant du cofinancement obtenu par rapport au montant du cofinancement engagé au moment de l'approbation du projet.
2. Le rapport de cofinancement par source et par type :
 - Les sources comprennent le cofinancement propre de l'agence (en nature et espèces), les engagements de contrepartie du gouvernement (en nature et espèces) ; les contributions mobilisées pour le projet provenant d'autres agences multilatérales, agences bilatérales de coopération pour le développement, ONG, secteur privé et bénéficiaires.
 - Types de cofinancement. Les ressources en espèces comprennent les subventions, les prêts, les crédits et les investissements en actions. Les ressources en nature devront être :
 - consacrées uniquement au projet du FEM
 - évaluées comme étant le pourcentage inférieur du coût et de la valeur marchande des intrants nécessaires qu'elles fournissent au projet

- surveillées avec une documentation disponible pour les évaluations ou vérifications éventuelles du projet entreprises par la FAO.

En ce qui concerne les rapports sur le cofinancement en nature fourni par le gouvernement et d'autres institutions, la FAO encouragera les partenaires à fournir les informations en temps opportun ; lesdites informations seront présentées sur demande et sans certification au Secrétariat du FEM et au FEM.

Révisions budgétaires

Des révisions budgétaires semestrielles seront préparées conformément aux directives et procédures types de la FAO.

Responsabilité pour les dépassements de coûts

Le responsable du budget est autorisé à prendre des engagements ou effectuer des dépenses jusqu'à un pourcentage maximum de 20 pour cent au-dessus du montant annuel prévu par le budget du projet, au titre de n'importe quel sous-titre budgétaire à condition que le coût total du budget annuel ne soit pas dépassé.

Toute dépense excédentaire (dépenses excédant le montant budgétisé) pour un sous-titre particulier du budget qui dépasse la marge de 20 pour cent devra être discutée avec l'unité de coordination FAO FEM, en vue de vérifier si elle déterminera une modification importante de la portée ou de la conception du projet. S'il est estimé qu'il s'agit d'un changement limité, le responsable du budget préparera une révision du budget conformément aux procédures types de la FAO. S'il s'agit d'une modification importante des objectifs ou de la portée du projet, le responsable du budget devra préparer une révision du budget et une justification à soumettre pour examen au Secrétariat du FEM, Les économies réalisées dans un sous-titre du budget ne peuvent s'appliquer aux dépassements de coût de 20 pour cent d'autres sous-titres, même si le coût total demeure inchangé, à moins que cette opération soit autorisée spécifiquement par l'unité de coordination FAO FEM sur présentation de la demande. Dans un tel cas, le responsable du budget effectuera une révision du document de projet en modifiant le budget.

En aucun cas les dépenses ne pourront excéder le budget total approuvé du projet ou être approuvées après la date limite du projet. **La FAO sera responsable de toute dépense excédentaire.**

Vérification des comptes

Le projet sera soumis aux procédures de vérification intérieure et extérieure stipulées dans le règlement financier et les règles de gestion financière de la FAO, et conformes à l'accord sur les procédures financières conclu entre le fiduciaire du FEM et la FAO.

Le régime de vérification à la FAO consiste en une vérification extérieure réalisée par le vérificateur général (ou individu exerçant une fonction similaire) d'un pays membre désigné par les organes directeurs de l'Organisation et faisant rapport directement à eux, et une fonction de vérification intérieure dirigée par l'Inspecteur général qui fait rapport directement au Directeur général. Ces deux fonctions sont imposées par les textes fondamentaux de la FAO qui établissent un cadre pour le mandat de chacune d'elles. Les vérifications locales entreprises par des cabinets d'expertise comptable indépendantes de comptes d'avances, dossiers, rapprochement bancaire et vérification des actifs ont lieu dans les bureaux de terrain et de liaison de la FAO.